



2 0 1 3

# Rapport sur la situation de l'enseignement bilingue en Pays Basque 30 ans après sa création



2 0 1 3

# Rapport sur la situation de l'enseignement bilingue en Pays Basque 30 ans après sa création



Ikas-Bi

ikas-bi

B.P. 221 - 64 502 St. Donibane Lohitzune / Saint-Jean-de-Luz

Tel. : **+33 (0)559 26 60 60** - Fax : **+33 (0)559 48 01 50**

e-mail : **ikas-bi@flarep.com** - web : **http://www.flarep.com**

Association Loi 1901 - Habilitée par l'Inspection Académique



# Sommaire

■ Introduction .....	p. 5
■ Partie 1 - Un contexte socio-linguistique alarmant pour la langue basque .....	p. 9
Analyse de l'enquête sociolinguistique 2011	
1.1 - Une méthodologie d'enquête peu orthodoxe .....	p. 10
1.2 - L'euskara menacé sur l'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz .....	p. 10
1.3 - La "génération OPLB" particulièrement affectée .....	p. 12
1.4 - Opposition et indifférence s'accroissent face à la promotion de l'euskara .....	p. 13
1.5 - La transmission familiale continue de s'affaiblir .....	p. 14
■ Partie 2 - Un dispositif scolaire à moyens constants dans le Service Public d'Éducation .....	p. 15
État des lieux de l'enseignement bilingue	
2.1 - Le choix majoritaire des familles pour l'école publique .....	p. 16
2.2 - Un office public tournant progressivement le dos à l'école publique .....	p. 18
2.3 - Carte scolaire de l'enseignement bilingue : le BAB sur la touche .....	p. 25
2.4 - Une trop faible production de jeunes locuteurs .....	p. 27
2.5 - Un constat qui rappelle l'Éducation Nationale à ses responsabilités .....	p. 28
■ Partie 3 - Le développement d'une politique de privatisation de la langue basque .....	p. 29
Une gestion des subventions "orientée"	
3.1 - Un dispositif de subventions centralisé, l'OPLB interlocuteur unique .....	p. 30
3.2 - Des procédures d'attributions de subventions complexes et non transparentes .....	p. 31
3.3 - Un mode inéquitable de répartition de subventions .....	p. 31
3.4 - Une gestion privatisée de fonds publics source de collusion entre "opérateur majeur" et "opérateur unique" .....	p. 33
■ Partie 4 - Des préconisations pour donner toute sa place à l'action publique .....	p. 35
4.1 - En direction de l'Éducation Nationale .....	p. 36
4.2 - En direction de l'Office Public de la langue basque .....	p. 37
■ Conclusion .....	p. 39
■ Annexes .....	p. 41



# Introduction

Le document qui vous est présenté s'inscrit dans le cadre symbolique et particulier d'un anniversaire, d'une date qui a marqué à la fois l'Histoire du Pays Basque et celle de l'Éducation Nationale (EN).

Il y a 30 ans, au mois d'avril 1983, était créée à l'école de Sare pour la 1<sup>re</sup> fois, une section bilingue dans le Service Public d'Éducation.

Pour la 1<sup>re</sup> fois, des élèves de l'enseignement public allaient apprendre et acquérir dans une autre langue que le français, l'Euskara, les mêmes matières et les mêmes contenus que ceux qu'il convenait désormais d'appeler les "unilingues".

Pour la 1<sup>re</sup> fois de son histoire, l'Éducation Nationale ouvrait ses portes, sans complexe, aux langues régionales.

Cette "première" faisait écho à la publication en juin 1982, de la "Circulaire Savary" qui permettait aux autorités académiques d'organiser, dans le cadre du Service Public d'Éducation, un enseignement en Langues Régionales.

Cette organisation venait enfin répondre à la demande des familles qui refusaient de faire le choix entre un enseignement dans la langue régionale et l'école publique.

Dans les faits, cette circulaire venait acter ce qui existait déjà sur le terrain en Bretagne et au Pays Basque grâce à des

institutrices/teurs entrés "en résistance" qui souvent à l'insu de leur hiérarchie mais toujours avec l'accord des parents avaient maintenu la présence de la langue régionale à l'école depuis les années 60, faisant ainsi écho au développement des écoles associatives.

Porté par les associations de parents d'élèves et/ou d'enseignants réunis pour la 1<sup>re</sup> fois, à l'initiative d'IKAS-BI, à Bayonne en novembre 1987 et qui se constituèrent en fédération l'année suivante, cette circulaire a voyagé de territoire en territoire pour aboutir au démarrage de sections bilingues en occitan en 1989, puis pour l'alsacien/allemand en 1992, le catalan en 1993, le corse en 1996 et 2008 pour le créole réunionnais.

Les principes fondateurs de cet enseignement bilingue 30 ans après demeurent les mêmes :

- Une égale considération pour chacune des deux langues enseignées et un enseignement au moins à parité horaire.
- Le respect des programmes officiels.
- Un enseignant – une langue (sauf pour le breton).

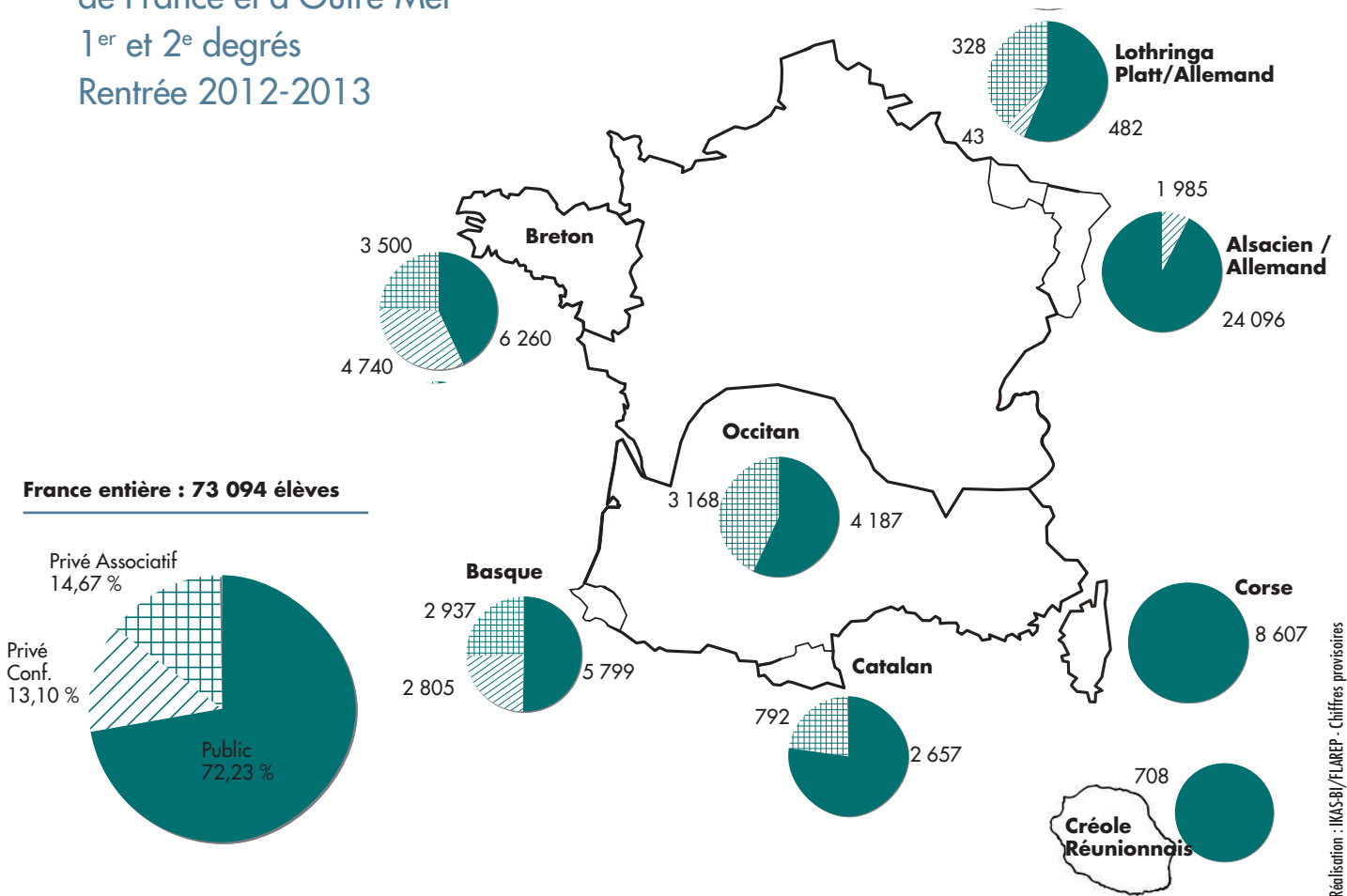
30 ans après, l'enseignement bilingue, qu'il soit à parité horaire ou par immersion concerne environ 73 000 élèves dont 72 % scolarisés dans les écoles publiques.

Enseignement bilingue français - langues régionales

de France et d'Outre-Mer

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés

Rentrée 2012-2013



Realisation : IKASBI/FLAREP - Chiffres provisoires

Cette évolution que l'on pourrait décrire comme encourageante n'est que l'ombre de ce qu'elle aurait dû être sans les blocages récurrents de la part de l'administration de l'Éducation Nationale, de certains enseignants, voire d'élus.

En l'absence de loi sur les langues régionales, chacun fait la sienne en commençant par les Inspections Académiques, les DASEN<sup>1</sup> concernés qui déterminent en fonction des moyens qui leurs sont attribués :

- Le conditionnement d'ouverture des nouveaux sites bilingues qui se font de plus en plus souvent à moyens constants : "on ouvre, on ferme".
- Le remplacement des enseignants en langues régionales par des enseignants n'ayant pas la même compétence.
- La baisse des taux d'encadrement qui génère inévitablement des sureffectifs dans les classes et met en difficulté les élèves, comme autant de sources de conflits entre parents d'élèves bilingues et unilingues et entre enseignants.

<sup>1</sup> Directeurs académiques des services de l'Éducation Nationale



- Le suivi de cet enseignement du primaire au collège où la parité horaire n'est pas assurée dans de nombreux établissements.

Pas de cadre législatif fixant le devoir de l'État mais la mise en place d'une politique de réduction de moyens qui s'est traduite ces dernières années par la suppression de plus de 80 000 postes au sein de l'EN où les enseignements bilingues ont souvent servi de variable d'ajustement.

Des enseignements tolérés, rarement organisés qui sont restés à la merci du bon vouloir de l'Institution 30 ans après leur création et parfois contestés au sein même de l'EN (annexe 1).

Dans le même temps, les parents, les familles se sont montrés de plus en plus attirés par ces enseignements bilingues précoces.

Leurs motivations sont diverses et se retrouvent naturellement d'une région à l'autre quand il s'agit de se réapproprier la langue perdue en l'absence de transmission familiale, de refuser que mondialisation rime avec uniformisation, de vouloir offrir à ses enfants les avantages d'un bilinguisme précoce, un bilinguisme additif, et bien sûr de parler non seulement une autre langue mais d'en apprendre d'autres plus tôt et plus facilement.

Des réponses sont aussi venues des Départements et des Régions qui ont développé des politiques linguistiques soit au travers d'avenant aux contrats de plan État/Régions existants (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Alsace), soit en créant des outils institutionnels spécifiques (Bretagne, Pays Basque). La

Collectivité Territoriale de Corse bénéficie, quant à elle, d'un cadre législatif particulier (loi de 2002).

Autant de langues, autant de situations différentes, si différentes que l'on est en droit de se demander si l'État n'a pas déjà fait le choix d'abandonner aux Régions, en tout cas celles qui le souhaitent et qui le peuvent, le devenir de leur langue.

Cette "ouverture" en direction des Régions pourrait-elle être la solution face à un État qui, après avoir inscrit en juillet 2008 les langues régionales à l'Article 75-1 de la Constitution comme faisant partie du patrimoine national, continue de se désengager ?

Pour tenter de répondre à cette question, nous disposons en Pays Basque d'un véritable "laboratoire" puisque qu'un outil institutionnel, l'OPLB<sup>2</sup>, a été mis en place pour la 1<sup>re</sup> fois en France en 2005 afin de conduire une politique décentralisée en faveur de la langue basque.

Ce rapport dresse à la fois un état des lieux et un bilan de la politique linguistique menée par cet Office Public depuis 8 ans. ■

<sup>2</sup> Office Public de la Langue Basque



# ■ Partie 1

Un contexte sociolinguistique  
alarmant pour la langue  
basque

Analyse de l'enquête sociolinguistique 2011

## 1.1 - Une méthodologie d'enquête peu orthodoxe

L'enquête sociolinguistique de 2011 réalisée par l'OPLB et le Gouvernement basque<sup>3</sup> appelle tout d'abord des interrogations sur les informations et la méthode d'enquête rendues publiques.

**1<sup>er</sup> point** – L'enquête effectue des distinctions de locuteurs, entre "bilingues", "bilingues réceptifs" et "non-bascophones" (sic). Pour trouver une définition de ces trois catégories, il faut se reporter à la précédente enquête 2006<sup>4</sup>, les "bilingues", "s'exprimant bien en basque et en français" (selon l'OPLB ces "bilingues" sont des "bascophones") ; les "bilingues réceptifs", "comprenant bien le basque sans pouvoir le parler correctement" ; les "non-bascophones", "ne comprenant ni ne parlant le basque". Mais aucune indication n'est fournie sur la méthodologie d'enquête ayant permis de distinguer la catégorie des "bilingues" dénommés "bascophones" de la catégorie des "bilingues réceptifs". Cette catégorisation repose-t-elle sur des tests linguistiques écrits, oraux ou de simples déclarations de la part des personnes enquêtées ? L'enquête a été réalisée par contacts téléphoniques, rencontres, entrevues en face à face ?

**2<sup>e</sup> point** – On note par ailleurs que l'enquête "sociolinguistique" rendue publique n'apporte pas de précisions sur les catégories socioprofessionnelles et socioculturelles enquêtées. Or, il serait intéressant de connaître le poids de telle ou telle profession, de tel ou tel milieu social, afin d'aller au-delà de la seule "analyse stratifiée en fonction du sexe et de l'âge" explicitée par l'enquête.

**3<sup>e</sup> point** – Les documents d'analyses de l'OPLB portent pour l'essentiel sur des pourcentages, l'éclairage concernant les chiffres absolus de locuteurs apparaissant rarement. Or, au vu des variations démographiques selon les tranches d'âges au Pays Basque d'une part et une nécessaire concordance à établir avec le nombre d'élèves scolarisés en langue basque, le nombre effectif de locuteurs est fondamental, tout comme les variations démographiques fortes, notamment parmi les jeunes. De plus, une approche croisée basée sur le nombre absolu de locuteurs est préconisée par les études sur la "Vitalité et disparition des langues" des groupes d'experts de l'Unesco.

## 1.2 - L'euskara menacé sur l'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz et la Côte basque

Le nombre de locuteurs bilingues bascophones baisse, avec une situation préoccupante pour les villes de l'agglomération de Bayonne, Anglet, Biarritz et Boucau qui regroupent 42% de la population du Pays Basque.

**1** – Entre les deux dernières enquêtes sociolinguistiques de 2006 et de 2011, le pourcentage et le nombre de bilingues qualifiés de "bascophones" par l'OPLB marque une nouvelle baisse dans la population de plus de 16 ans : de 22,5% à 21,4 % et de 51 800 à 51 100 locuteurs sur un total de population 238 360 habitants de plus de 16 ans.

Si les "bilingues réceptifs" augmentent en pourcentage et en nombre, de 8,6 % à

<sup>3</sup> "V<sup>e</sup> enquête sociolinguistique 2011, Communauté Autonome d'Euskadi, Navarre et Pays Basque nord", Vice-ministère de la politique linguistique – Office public de la langue basque, 16 juillet 2012.

<sup>4</sup> "IV<sup>e</sup> enquête sociolinguistique 2006, Communauté Autonome Basque, Pays Basque nord, Navarre", Gouvernement basque, Vitoria-Gasteiz, 2008, p. 77

9,12 % et de 19 800 à 21 742 entre ces deux enquêtes, leur nombre révèle en fait une réalité linguistique fragilisée par une pratique faible de l'euskara au sein d'une partie croissante de la population. En effet, les problématiques de l'usage et de la transmission familiale pour ces bilingues "réceptifs", c'est-à-dire d'exposition à la langue basque – préoccupation essentielle de toute politique linguistique selon les normes de l'Unesco – se pose en Pays Basque avec acuité et indique clairement les priorités sur lesquelles l'OPLB devrait porter ses efforts.

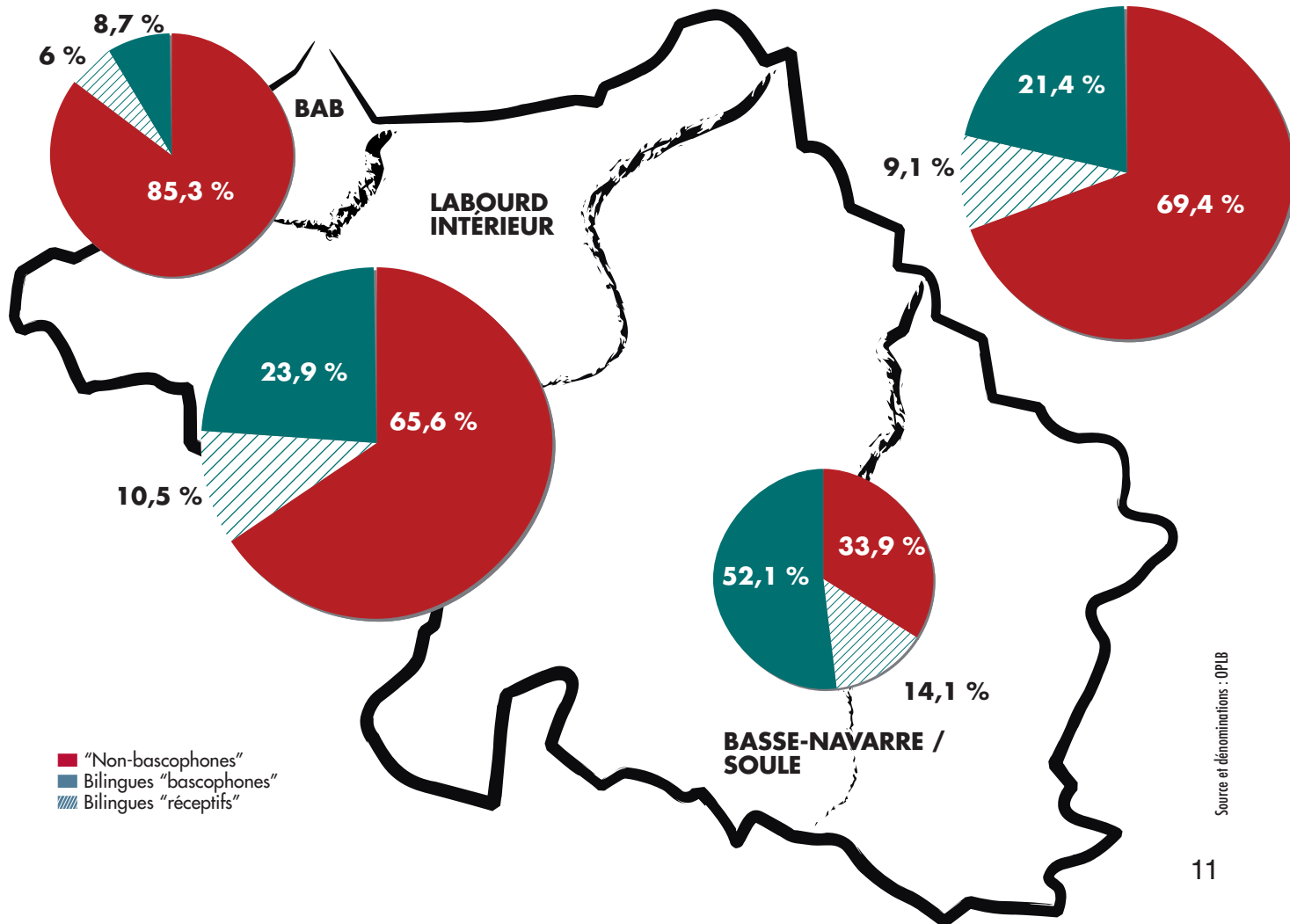
**2** – En effet, le pourcentage et le nombre de personnes "non-bascophones" à l'échelle du Pays Basque augmentent de 68,9 % à 69,5 % et de 158 607 à 165 618 personnes, entre 2006 et 2011.

**3** – La situation de l'euskara dans le secteur urbain de Bayonne, Anglet, Biarritz reste préoccupante : 8,8 % (8 800 habitants) de bilingues "bascophones" en 2006 et 8,7 % (8 550 habitants) en 2011. En rajoutant les "bilingues réceptifs" (6 % en 2011) on obtient 14,7 % de bilingues sur ce secteur urbain.

La situation est également fragile dans le secteur urbain et péri-urbain du Labourd hors BAB, avec 65,6 % de "non-bascophones" sur une population totale de 106 879 habitants.

Situation non compensée par le secteur de Basse-Navarre et de Soule qui, malgré un total de 66,2 % de bilingues ("bascophones" et "réceptifs"), porte sur une population totale de 32 600 habitants de plus de 16 ans.

### Pourcentage des locuteurs



### 1.3 - La "génération OPLB" particulièrement affectée

Le nombre de jeunes locuteurs stagne dans la tranche d'âge des 16-24 ans, génération cible durant la période d'action de la politique linguistique de l'OPLB entamée en 2004, plus spécifiquement en direction de la jeunesse.

1 - Ainsi, le nombre de locuteurs bilingues "bascophones" de la tranche d'âge des 16-24 ans est atone, passant de 4 669 à 4 737 locuteurs entre 2006 et 2011.

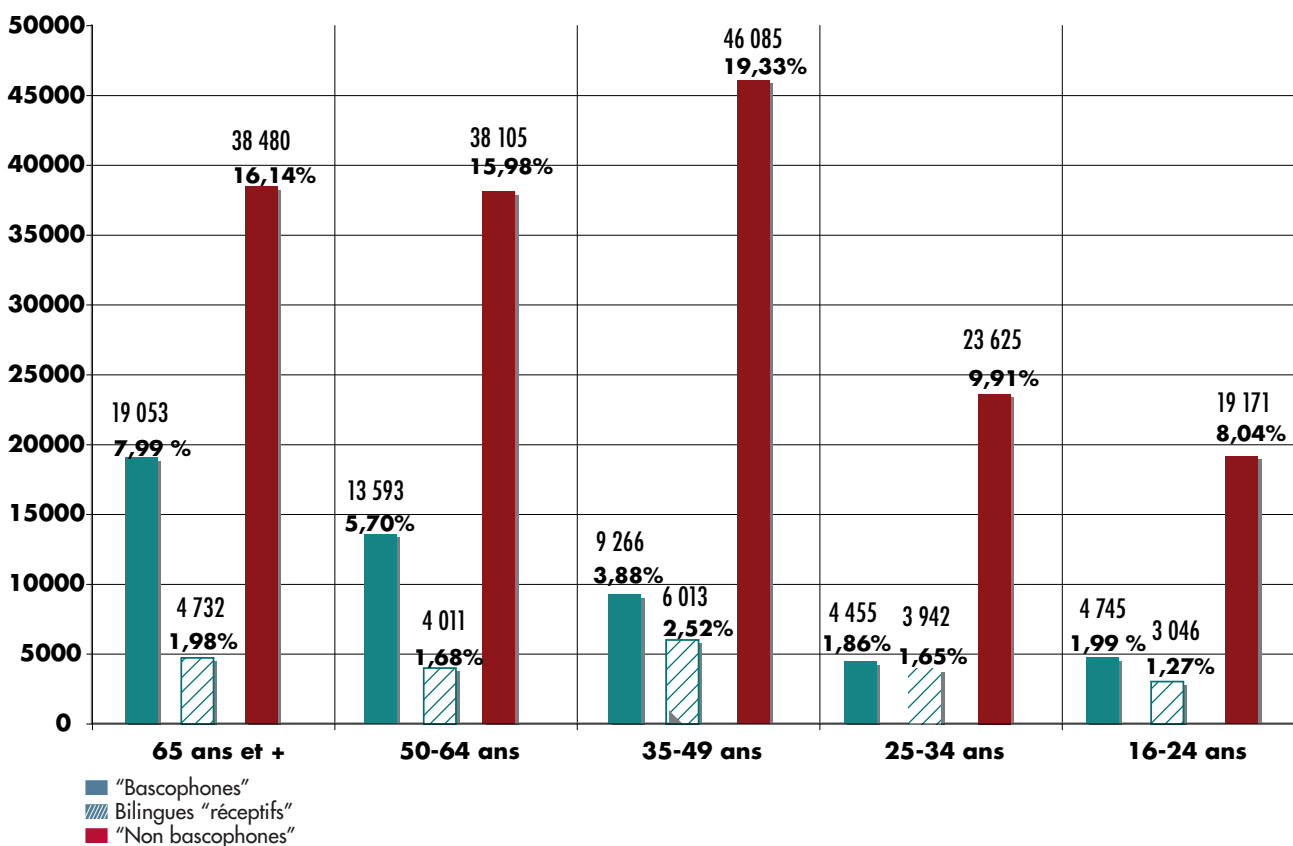
La progression faible du pourcentage de ces jeunes locuteurs, de 16,1 % à 17,5 %, ne peut masquer cette stagnation, l'augmentation du pourcentage étant en fait influée par la baisse démographique des 16-24 ans dans la population du Pays Basque (29 000 à 26 964 jeunes entre 2006 et 2011)<sup>5</sup>.

Le nombre de bilingues "réceptifs" sur cette tranche d'âge connaît une très faible progression, de 2 784 à 3 056 locuteurs entre 2006 et 2011.

Le total des jeunes bilingues représente ainsi 7 793 personnes (28,9% des jeunes 16-24 ans).

Cependant, le poids des 16-24 ans bilingues ("bascophones" et "réceptifs") dans la société ne pèse que 3,26 % de la population globale en 2011. Le nombre de

Nombre et pourcentage de locuteurs par tranche d'âge de plus de 16 ans



<sup>5</sup> 5<sup>e</sup> enquête sociolinguistique 2011, Réflexions sur le Pays Basque nord : espoir pour la langue basque", document pour le Comité consultatif de l'OPLB, 5 octobre 2012, p. 2.

“bascophones” jeunes selon les critères de l’OPLB ne représente lui que 1,99 % de la population globale.

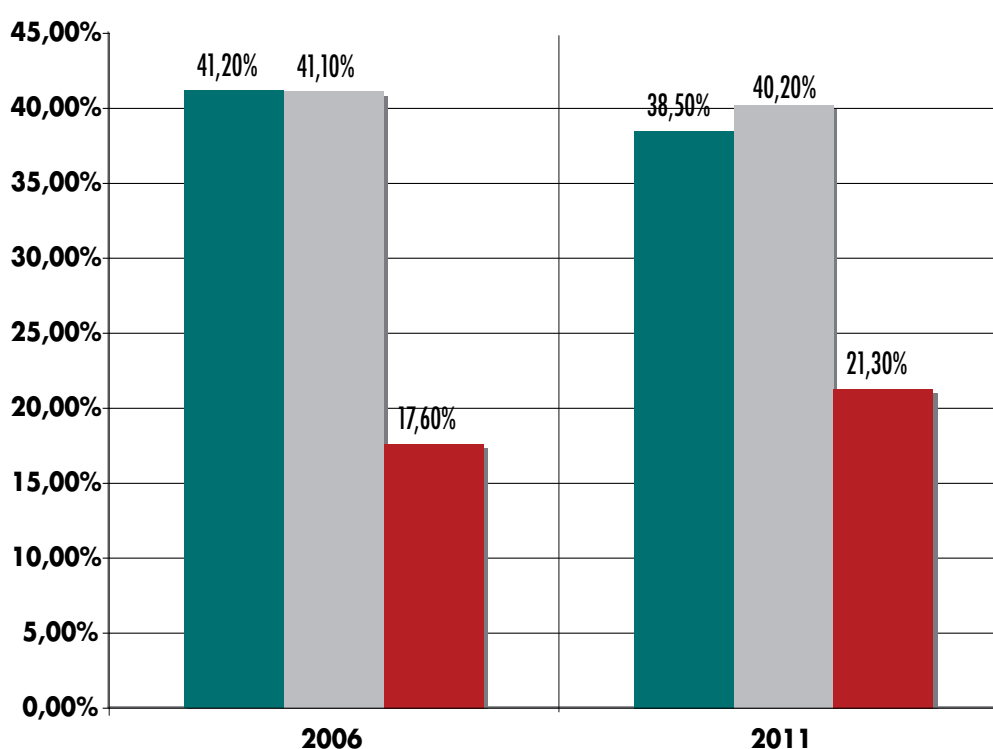
**2** – La situation alarmante de la langue basque dans la génération directement concernée par la “politique publique linguistique” de l’OPLB est d’autant plus notable que les 25-34 ans, tranche d’âge qui a bénéficié du seul dynamisme associatif militant des années 1980 et 1990 – notamment dans l’enseignement public bilingue – a un nombre de locuteurs supérieur, avec 8 415 bilingues (dits “bascophones” et “réceptifs”) en 2011.

## 1.4 - Opposition et indifférence s’accentuent face à la promotion de l’euskara

L’enquête sociolinguistique révèle la détérioration de l’image de la langue basque au sein de la population entre 2006 et 2011, en ce qui concerne “la promotion de l’euskara” ou “l’encouragement” à son développement. Situation suscitant des interrogations sur la méthode menée dans le cadre de la “politique linguistique” durant cette période.

**1** – La frange des personnes “favorables” et “très favorables” à la promotion ou à l’encouragement des initiatives en faveur de l’euskara baisse et n’est plus majoritaire au sein de la population, passant de 41,2 % à 38,5 % entre 2006 et 2011.

### Attitude concernant la promotion de la langue basque parmi la population



■ Favorables à très favorables  
■ Ni pour ni contre  
■ Défavorables à très défavorables

**2** - Le nombre de personnes "défavorables" à "très défavorables" augmente de 17,6 % à 21,3 % durant la même période. Alors que le nombre de personnes indifférentes, "ni pour, ni contre", représente un pourcentage toujours aussi important, de 40,2 % en 2011 (41,1 % en 2006).

### 1.5 - La transmission familiale continue de s'affaiblir

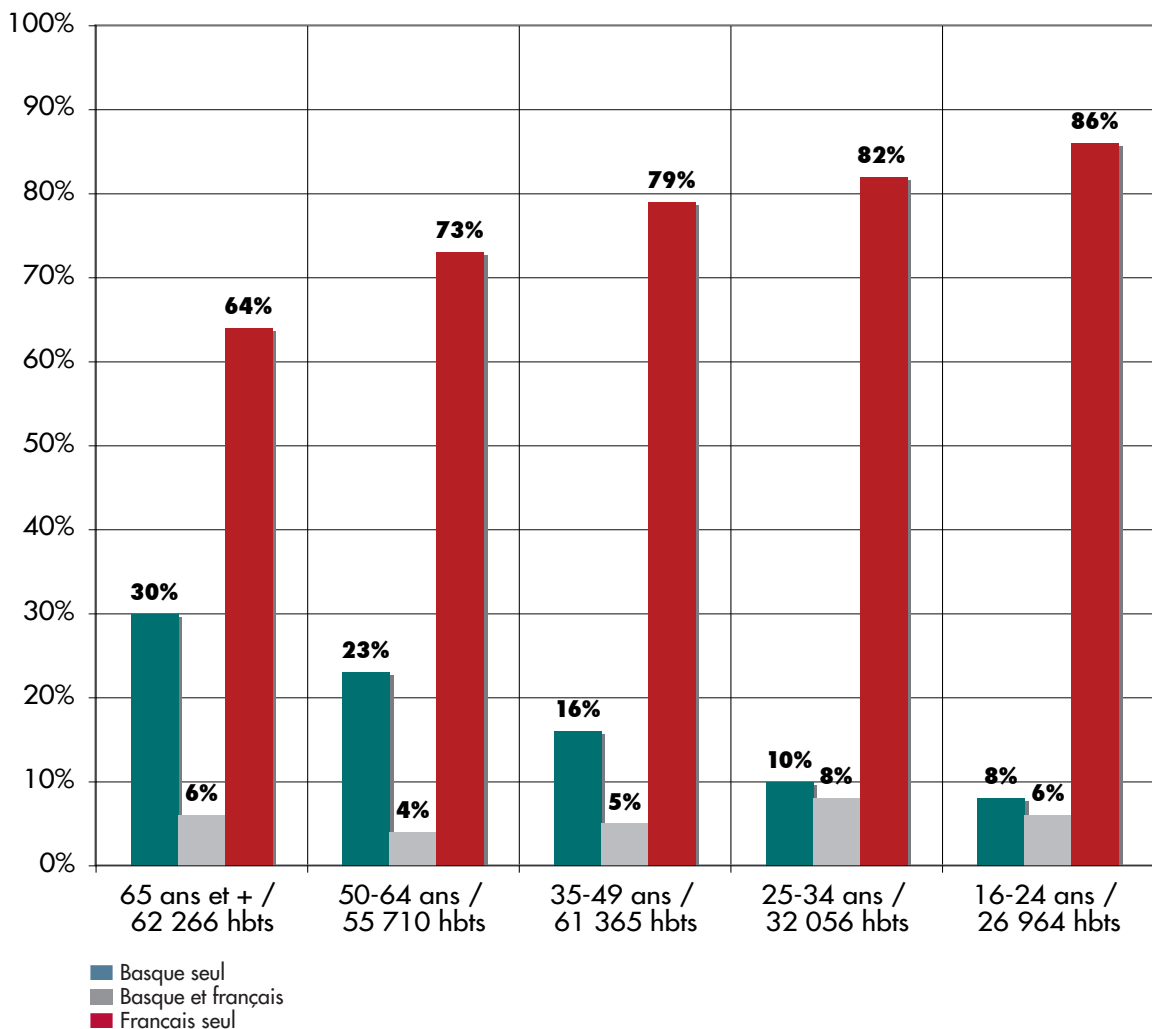
La problématique linguistique parmi la jeunesse relève de l'institution scolaire, du

secteur de la petite enfance, mais aussi de la transmission familiale. Ce dernier domaine peu investi par l'OPLB est pourtant celui qui connaît une baisse constante, en examinant les différentes catégories d'habitants en âge d'avoir des enfants.

**1** - On constate ainsi que la proportion de ceux qui ont utilisé le basque jusqu'à l'âge de 3 ans à la maison a le taux le plus bas dans la tranche d'âge "cible" des 16-24 ans : 14 % seulement.

**2** - Faute d'une action significative de l'OPLB dans ce domaine de la transmission familiale, l'école constitue donc le vecteur essentiel de relance de la pratique du basque chez les jeunes générations, et plus particulièrement l'école publique qui scolarise près de 7 enfants sur 10 au Pays Basque. ■

Première langue de la population jusqu'à l'âge de 3 ans





## Partie 2

Un dispositif scolaire  
à moyens constants  
dans le Service Public  
d'Éducation

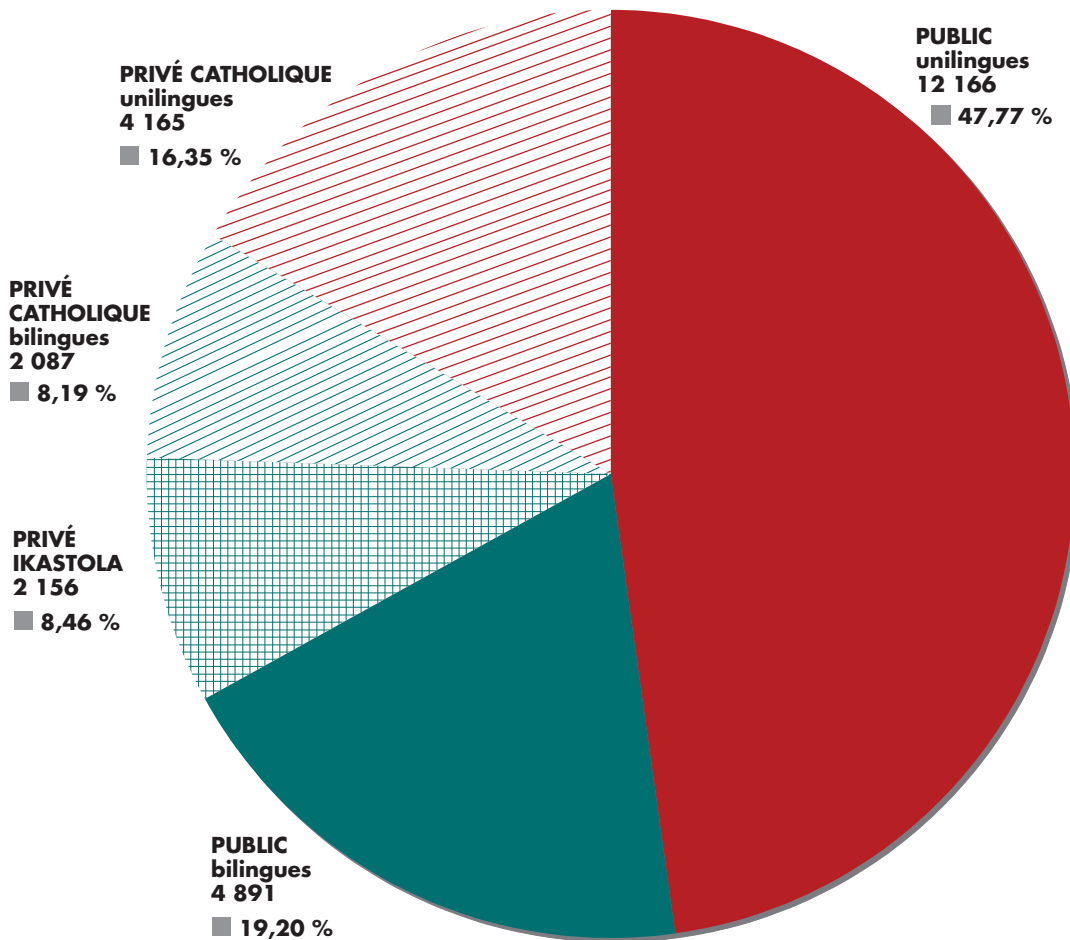
État des lieux de l'enseignement bilingue

## 2.1 - Le choix majoritaire des familles pour l'école publique

1 - Pour une véritable politique linguistique "publique", l'ordre de priorité en matière d'enseignement en basque devrait clairement être établi en fonction de la démographie scolaire et le choix majoritaire des familles.

Avec près de 7 élèves sur 10 scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré en 2012-2013, l'école publique est l'acteur majeur de l'enseignement au Pays Basque (67 % des élèves) soit 17 057 élèves sur un total de 25 465. Sur 10 élèves l'enseignement catholique représente un peu plus de 2 élèves (24,55 % - 6 252 enfants) et l'ikastola moins de 1 élève (8,46 % - 2 156 enfants), dans l'enseignement primaire.

Répartition des 25 465 élèves du 1<sup>er</sup> degré dans le public et le privé



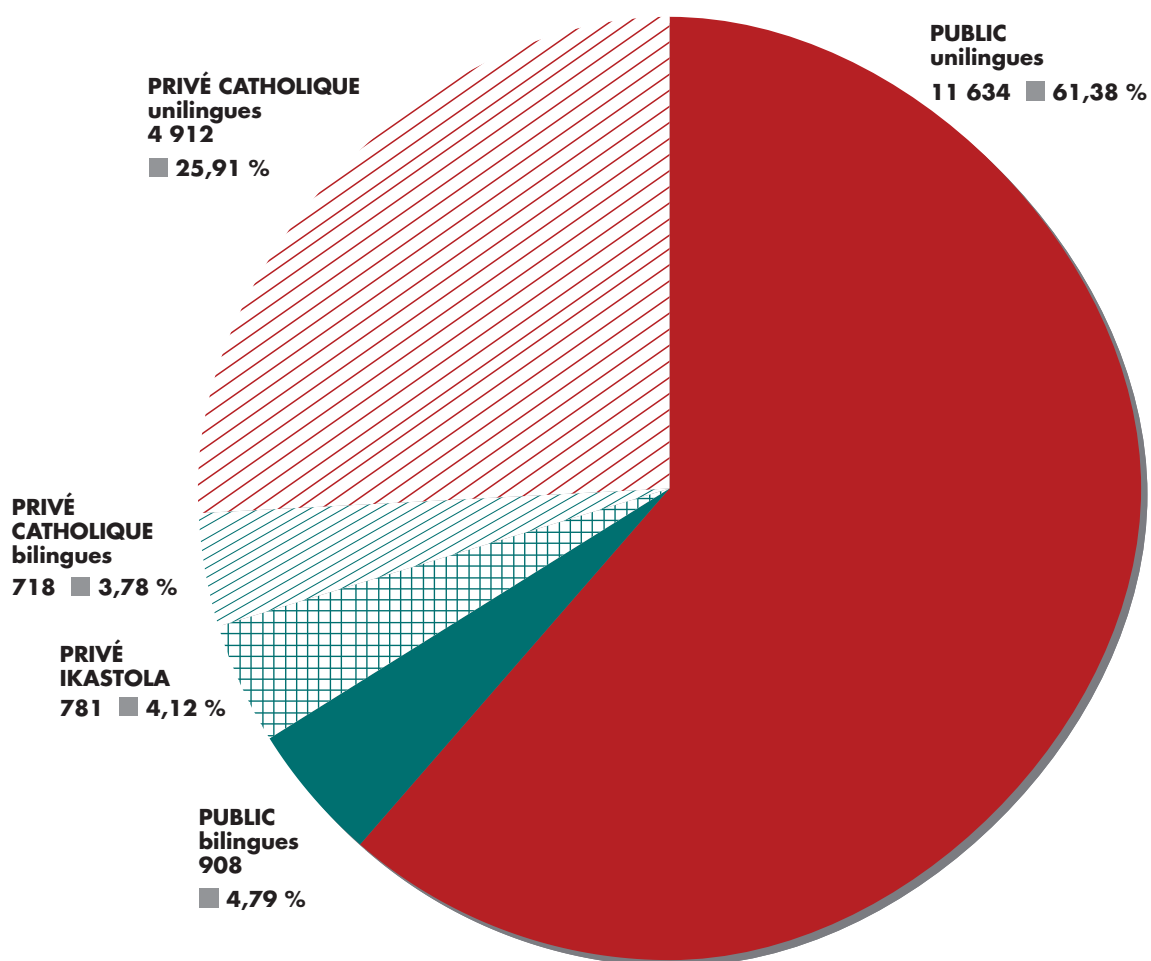
<sup>6</sup> Chiffres du service des statistiques de l'Éducation Nationale et du Comité académique des langues régionales, Rectorat.

Le poids majeur du public se confirme dans le secondaire – collèges et lycées d'enseignements généraux – avec 66,16 % de la population scolaire, soit 12 542 collégiens et lycéens du public sur 18 953 élèves du Pays Basque en 2012-2013. Concernant les enseignements privés, on note ici une particularité : l'augmentation des effectifs du privé catholique dans le secondaire, passant à 29,70 % de la population scolaire ; et la baisse du poids des ikastola qui descend à 4,12 % du total des élèves du secondaire.

Concernant l'enseignement en basque, avec 4 891 élèves à la rentrée 2012 (selon les chiffres de l'Éducation Nationale, ceux de l'OPLB étant surestimés<sup>7)</sup>, le bilingue public représente 28,67 % des élèves de l'enseignement public. Sur l'ensemble des trois filières, l'enseignement public bilingue est majoritaire avec plus de la moitié des élèves scolarisés en basque.

**2 –** Depuis 30 ans, l'enseignement public bilingue a connu un développement constant. Développement accompagné par

### Répartition des 18 953 élèves du 2<sup>e</sup> degré dans le public et le privé



L'Éducation Nationale, sous l'impulsion d'Ikas-Bi, notamment dans les années 1990 et jusqu'à 2007, avec l'ouverture de nombreuses sections bilingues et la progression des effectifs, en particulier dans l'agglomération de Bayonne où l'enjeu linguistique est démographiquement identifié. Au milieu des années 2000, la "demande sociale" des parents, soutenue et/ou organisée par Ikas-Bi, a permis l'ouverture de 4 sections à la rentrée 2005 dont une à Anglet ; 5 en 2006 dont deux à Bayonne et à Bidart ; 6 en 2007, dont trois à Bayonne, Anglet, Biarritz, appuyées par des manifestations de parents d'élèves organisées par l'association à Bayonne et St-Jean-Pied-de-Port. Avec 534 élèves supplémentaires dans l'enseignement public bilingue, la rentrée 2006<sup>8</sup> est le point culminant de la poussée des effectifs.

Cet élan est toutefois stoppé net à partir de 2008, année où la politique de l'OPLB, soumise à l'intransigeance de l'Éducation Nationale, entraîne un fléchissement important dans le développement, jusqu'alors constant, de l'enseignement bilingue public.

## 2.2 - Un office public tournant progressivement le dos à l'école publique

### 2005-2006, le temps de l'installation

Constitué en décembre 2004 – dans le prolongement d'une MOP<sup>9</sup> – l'OPLB a tout

d'abord fixé ses priorités en adoptant un "projet de politique linguistique" en décembre 2006. Ce "projet" est principalement orienté vers un "objectif central, des locuteurs complets, un cœur de cible, les jeunes générations"<sup>10</sup>.

Pour cela, l'office s'est prioritairement appuyé sur l'enseignement, élément à la fois structurant sur le plan linguistique, mais aussi déjà structuré par l'Éducation Nationale, l'opérateur historique de l'enseignement public bilingue, sous l'impulsion des parents d'élèves et des enseignants d'Ikas-Bi. Les deux enseignements privés sont également structurés, sous l'égide de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique et de la fédération des ikastola, Seaska.

L'OPLB tente alors de prendre pleinement en main la partie enseignement, avec l'ambition de développer un vaste programme d'ouvertures de classes bilingues. Ceci en "actant" un "Volet 1 de programmation pluriannuelle" établi après la rentrée 2005, puis un "Volet 2" de "Structuration qualitative de l'enseignement du basque et en basque", et divers documents complémentaires, principalement entre 2005 et 2007.

L'office s'appuie alors sur une "convention-cadre" établie entre le Conseil général et l'Éducation Nationale qui confie une mission à l'OPLB. Son action reste toujours et prioritairement orientée vers l'enseignement, jugé comme élément central de sa stratégie : "Le projet de politique linguistique se fixe comme enjeu de structurer et de développer

<sup>7</sup> Selon l'OPLB : le cap des 5 000 élèves dans l'enseignement public » aurait été franchi à la rentrée 2011, alors que l'effectif n'a jamais dépassé 5 000 élèves dans le 1<sup>er</sup> degré, avec 4 781 élèves à la rentrée 2011 et 4 891 à la rentrée 2012. Sud-Ouest du 22 mars 2012 suite à la conférence de presse de l'office.

<sup>8</sup> Chiffres du Rectorat présentés au Comité académique des langues régionales, Bordeaux, janvier 2013.

<sup>9</sup> Maîtrise d'Ouvrage Publique rassemblant depuis le début de l'année 2001 l'État, la Région Aquitaine, le Département des PA, le Conseil des élus du Pays Basque, le Syndicat intercommunal de soutien à la culture basque.

<sup>10</sup> « Projet de politique linguistique », OPLB, décembre 2006.

l'apprentissage de la langue grâce à l'école, outil indispensable à la transmission du basque<sup>11</sup>. Il s'agit ici de "développer et de structurer l'enseignement en langue basque".

## 2007, le temps des premiers revers

Dès janvier et février 2007, comme une remise au pas de la part de l'Éducation Nationale, la préparation de la carte scolaire de rentrée va remettre aussitôt en cause les toutes nouvelles stratégies de l'OPLB. En effet, pour la première fois, l'Inspection Académique décide le retrait de postes pour l'enseignement du français dans de nombreuses écoles bilingues, générant le mécontentement des enseignants, des parents et des situations parfois conflictuelles entre les familles "d'unilingues" et "de bilingues", au sein même de certaines écoles.

Face à la grogne des enseignants et des parents d'élèves de l'enseignement public, des mouvements de protestations – deux manifestations lancées et organisées par Ika-Bi – le président de l'OPLB réagit. Il souligne les "crispations" et "inquiétudes" dans un "contexte de forte émotion", et lance un véritable rappel à l'ordre à l'attention de l'Éducation Nationale : "Depuis décembre 2006, le nouveau cadre de la politique publique en faveur de la langue basque insère désormais la question de l'enseignement du basque au cœur même de son projet et fixe un certain nombre d'orientations et d'axes de travail que nous sommes fermement déterminés à mettre en œuvre le plus rapidement possible<sup>12</sup>."

Le taux d'encadrement des écoles bilingues est au cœur du débat. Le dispositif d'enseignement bilingue public disposait depuis sa création de moyens supplémentaires dans le cadre d'une dotation spécifique qui permettait de maintenir de meilleurs taux d'encadrement : un maximum de 20 élèves par classe en maternelle et de 18 élèves en élémentaire.

Ces moyens supplémentaires servent une organisation pédagogique cohérente au sein de chaque école qui permet ce bain de langue indispensable à la transmission des savoirs en Langue 2 (c'est-à-dire le basque).

Le président de l'OPLB souligne ainsi le nécessaire maintien "des conditions de fonctionnement permettant un travail de qualité", maintien qu'il explique par un "contexte diglossique" où la langue basque a besoin de taux d'encadrement supérieur. Il est vrai que depuis la création de l'enseignement bilingue dans le service public d'éducation, les taux d'encadrement avaient été adaptés à l'accueil d'enfants issus de familles non-bascophones pour 85 % d'entre elles au moins, facilitant, par ricochet les conditions d'enseignement du français dans les écoles bilingues, et permettant un développement serein de sections bilingues prises en charge par l'ensemble du corps enseignant.

Le taux d'encadrement et les moyens supplémentaires pour l'enseignement bilingue sont les conditions essentielles de développement du bilinguisme.

---

<sup>11</sup> "L'offre d'enseignement du basque et en basque. Volet 1 de la programmation pluriannuelle. Orientations et mises en œuvre", OPLB, octobre 2005, p. 23.

<sup>12</sup> Dossier de presse du président de l'OPLB, Max Brisson, présenté à la presse le 8 février 2007.

Le taux d'encadrement et les moyens supplémentaires pour l'enseignement bilingue sont les conditions essentielles de développement du bilinguisme.

En réaction aux mesures de retrait de postes de 2007, l'OPLB, toujours par la voix de son président, semblait vouloir répondre aux principes d'une organisation qualitative et sereine de l'enseignement bilingue public en annonçant pour cette année-là un "travail sur les modalités d'organisation de l'enseignement bilingue". Travail qui devait être mené "en concertation avec les acteurs du système éducatif".

### 2008, le temps de la rupture de l'OPLB avec les acteurs de terrain de l'école publique

Les travaux de l'OPLB, finalement menés avec peu ou pas de concertation avec les "acteurs" de terrain, parents et enseignants, débouche en janvier 2008 sur l'élaboration d'un nouveau document sur "La structuration qualitative de l'enseignement du basque et en basque"<sup>13</sup>. "L'Orientat[i]on 4" de ce document, tout en évoquant une "prise en compte des problématiques d'organisation propres aux écoles bilingues"<sup>14</sup>, fixe – sous l'autorité d'une Éducation Nationale qui reste véritablement à la manœuvre – un nouveau mode de calcul abaissant les taux d'encadrement en maternelle et en élémentaire, ceci entraînant une dégradation des conditions d'enseignement. On passe de 20 à 25 élèves en maternelle et de 18 à

22 élèves en élémentaire. Mais cette disposition prévoit aussi une flexibilité de gestion des postes dans les écoles, autorisant des effectifs supérieurs selon les classes. En effet, selon le document de l'OPLB, les "seuils s'entendant comme une moyenne entre les différents groupes d'une même école"<sup>15</sup> (annexe 2). Dans la lancée, l'Inspecteur d'Académie publie une circulaire le 27 mars 2008, officialisant et reprenant mot à mot le texte travaillé au sein de l'office (annexe 3). Cette circulaire toujours appliquée, marque le recul évident des ambitions initiales affichées par l'office en matière d'enseignement public.

À titre d'exemple, en février 2013, la baisse prévisionnelle évaluée par les IEN (Inspecteurs Éducation Nationale) de circonscriptions à – 21 élèves pour la rentrée de septembre 2013-2014 sur 5 écoles bilingues (Arbonne, Chéraute, Mauléon Basse-Ville, Bayonne Jean-Moulin, Barcus) a entraîné l'annonce de la suppression de 4,5 postes d'enseignants en français et en basque (après réajustement au CDEN du 28 février 2013, la suppression annoncée sera de 4 postes).

Outre une réduction constante du nombre d'enseignants, ces mesures entraînent une dégradation des conditions internes d'organisations pédagogiques au sein des écoles. Les directrices, directeurs, et les équipes pédagogiques doivent gérer plusieurs niveaux, classes, cycles scolaires, en français comme en basque, la circulaire

<sup>13</sup> "La structuration qualitative de l'enseignement du basque et en basque. Volet 2 de la programmation pluriannuelle. Document n°3", adopté par le CA de l'OPLB en janvier 2008. Et la circulaire de l'Inspection Académique du 27 mars 2008.

<sup>14</sup> "La structuration qualitative de l'enseignement du basque et en basque. Volet 2 de la programmation pluriannuelle. Document n°3, adopté par le CA de l'OPLB en janvier 2008, p. 13.

<sup>15</sup> "La structuration qualitative de l'enseignement du basque et en basque. Volet 2 de la programmation pluriannuelle. Document n°3", adopté par le CA de l'OPLB en janvier 2008, p. 14.

ne tenant pas compte des modes d'organisation pédagogique, mais d'un calcul établi sur une "moyenne" d'effectifs par école. Il en résulte des classes surchargées, avec une organisation complexifiée, car contrainte par les réductions de postes (voir un exemple de complexité de l'organisation interne des écoles, en annexe 4).

Mais la préparation des modes de calcul de 2008 inspirés par l'OPLB révèlent dans le même temps une nouvelle orientation. En effet, dans le même document "structuration qualitative" de janvier 2008, "l'Orientation 6" prévoit de "finaliser une convention entre l'Éducation Nationale et la fédération Seaska", convention qui ne retient aucun des éléments ou calculs en matière d'encadrement des classes, aussi contraignant que ceux qui sont appliquées aux écoles publiques<sup>16</sup>.

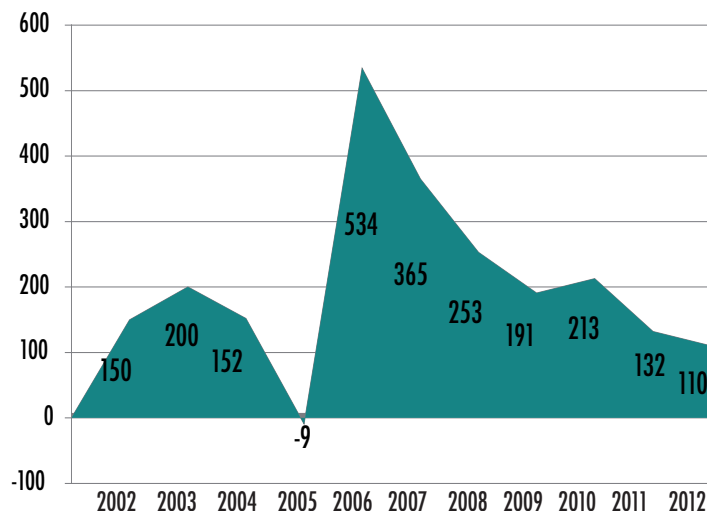
### 2008-2012, le temps d'un développement à moyens constants dans l'enseignement public

Le dispositif "qualitatif" mis en place par l'OPLB à partir de 2008 va finalement défavoriser l'enseignement public. En effet, les moyens en postes sont en diminution, dans l'enseignement public, contrairement à l'enseignement associatif qui voit dans le même temps ses effectifs progresser. L'OPLB va en effet appliquer des actions spécifiques pour accompagner prioritairement et budgétairement Seaska qui bénéficie, à l'intérieur du cadre de "politique linguistique" d'une sous-convention avec l'Éducation Nationale. L'enseignement public reste exclu de ces conditions pourtant plus favorables à un

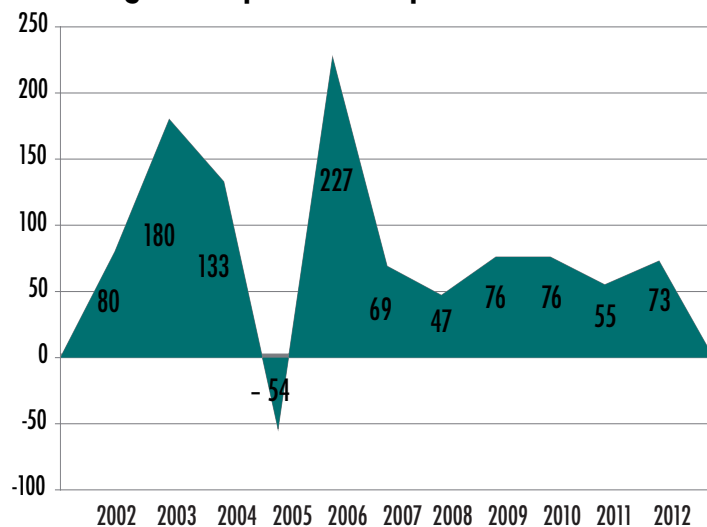
<sup>16</sup> Conventions Education Nationale – Seaska – OPLB de juin 2009 et de septembre 2012.

## Évolution de la progression du nombre d'élèves par modèles d'enseignement

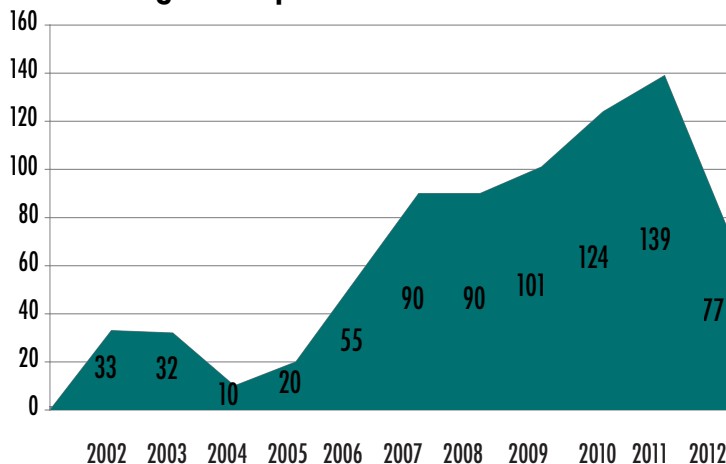
### Enseignement public



### Enseignement privé catholique



### Enseignement privé ikastola



Moyens constants, taux d'encadrement défavorables, mise en balance des postes de basque avec ceux de français, exclusion des équipes enseignantes des projets d'ouvertures, toutes les conditions sont remplies pour créer une situation inédite d'oppositions à l'ouverture de sections bilingues, au sein même des écoles unilingues prospectées par l'OPLB.

développement de l'enseignement en langue basque.

De même, l'enseignement privé catholique n'apparaît pas comme central dans le dispositif de "politique linguistique". Les développements de nouvelles sections et des effectifs de cet enseignement deviennent atones depuis 2007, après une progression constante jusqu'en 2006. Cet enseignement dispose par contre de moyens propres qu'il peut développer en dehors de la stratégie de l'OPLB et qui lui permettent de prendre une avance sur le plan pédagogique. L'enseignement catholique développe plusieurs sites de maternelles en immersion, des sections bilingues tendant vers la parité horaire en collège, des enseignements professionnels ou technologiques en basque.

La chute du développement dans l'enseignement bilingue public est à mettre aussi en parallèle avec le dessaisissement progressif de la part de l'OPLB des missions assumées depuis 25 ans par l'opérateur historique de terrain, Ikas-Bi. En effet, c'est précisément durant les années charnières 2007 et 2008 que l'association subit un fort recul de ses subsides, alors que l'OPLB centralise les subventionnements des collectivités locales (Région, Département et du Gouvernement Basque) et de l'Éducation Nationale (CRDP - centre rde ressources et de

documentations pédagogiques) et devient, de fait, l'interlocuteur et financeur unique. Ikas-Bi se voit dessaisi de ses fonctions liées aux ouvertures de nouvelles sections bilingues ; de ces activités du centre de loisirs avec hébergement d'Ascarat, pour classes vertes et vacances scolaires en basque (seul centre en Pays Basque ouvert à l'année) ; est exclu de l'édition des manuels scolaires malgré son expertise de plus de 20 ans<sup>17</sup>. Cette destitution s'effectue en dehors de tout cadre conventionnel, sans proposition de recentrage éventuel de l'association, sans dispositifs d'accompagnements. Elle entraîne en deux ans la suppression de 6 emplois ETP de l'association. L'exclusion d'Ikas-Bi de son terrain d'actions et son confinement par l'OPLB à un simple rôle d'observateur dans le cadre d'un "Comité consultatif". Ceci va participer à l'échec de la politique affichée de développement de l'enseignement public bilingue.

### **2010-2012, le temps de l'opposition à l'ouverture de sections bilingues**

L'application de la circulaire de 2008 va finalement alimenter une nouvelle politique de "moyens constants" qui est mise en place par l'Éducation Nationale entre 2010 et 2012, et pour l'instant non remise

<sup>17</sup> IKAS-BI a édité plusieurs milliers de manuels scolaires Euskaraz à l'attention des 3 filières ainsi que des collections complètes pour le 1<sup>er</sup> degré : sciences et technologie Iguzki Lore, mathématiques Ermel et Ezagutu Geometria ; pour le 2<sup>e</sup> degré : Histoire et Géographie ; cette dernière s'est arrêtée au niveau de la 3<sup>e</sup>, faute de moyens.



en cause. Les ouvertures de nouvelles sections bilingues avec création de postes de basque sont systématiquement soumises à la suppression de poste de français (sauf pour une ou deux écoles en zone de montagne, durant la même période). Ainsi, chaque année depuis 2008, le "programme prévisionnel d'activités" annuel, présenté par l'OPLB n'est pas concrétisé.

C'est donc l'échec du développement des sections bilingues, avec des projets qui n'aboutissent pas, notamment dans les zones urbaines, prioritaires en matière linguistique. Pourtant, sur l'agglomération de Bayonne, Anglet et Biarritz, la forte demande de bilingue est constatée depuis les années 2000<sup>18</sup>.

Illustrant cet échec, la prospection menée par l'OPLB sur l'agglomération du BAB pour la rentrée scolaire 2011-2012, avait permis d'identifier 79 demandes de familles dans 5 maternelles : Anglet-Jules-Ferry (25 familles), Anglet-Justin-Larrebat (21 familles), Bayonne-Briand (11 familles), Biarritz-Larochefoucauld (9 familles), Boucau-Joliot-Curie (13 familles). Alors que les conditions de la demande sociale étaient remplies, aucun site n'a été ouvert. En effet, l'Inspection d'Académie conditionne les créations de postes de basque par des suppressions systématisées de postes de français, bloquant ainsi tout processus d'ouvertures de sections. Ceci dans la logique de "moyens constants".

Moyens constants, taux d'encadrement défavorables, mise en balance des postes de basque avec ceux de français, exclusion des équipes enseignantes des projets

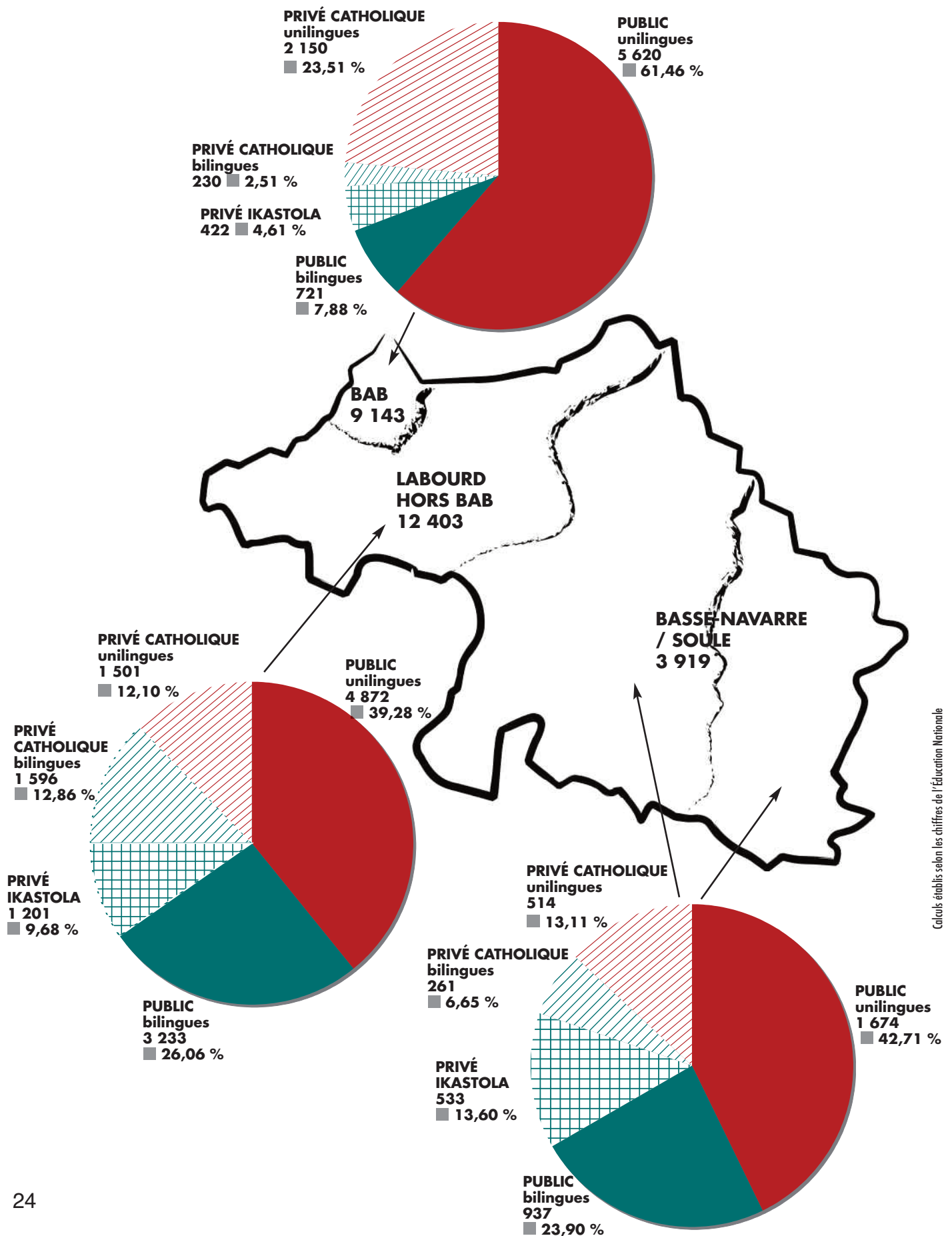
d'ouvertures, toutes les conditions sont remplies pour créer une situation inédite d'oppositions à l'ouverture de sections bilingues, au sein même des écoles unilingues prospectées par l'OPLB. Cette opposition est alimentée par l'absence de concertation avec les équipes d'enseignants, l'OPLB oubliant que "l'envie bilingue" ne se décrète pas, ne s'impose pas, mais se projette avec les acteurs de terrain, en premier lieu les enseignants et les parents.

Or force est de constater que tout a été fait pour les opposer et non les rapprocher.

Entre 2010 et 2012, on compte au moins six pétitions de parents et d'enseignants contre des projets d'ouvertures de sections bilingues, bloquant ainsi la demande sociale d'autres parents. Des oppositions-pétitions voient le jour à Ustaritz-Idekia en 2010 ; Biarritz-Victor-Duruy, Biarritz-Larochefoucauld et Anglet-Justin-Larrebat en 2011 (annexe 5) ; à nouveau à Anglet-Justin-Larrebat et Ustaritz-Idekia en 2012. Durant la même période, plusieurs maires et élus municipaux, sensibles aux inquiétudes d'enseignants de français et de parents unilingues refusent d'accompagner des ouvertures de sections et repoussent les projets malgré les demandes de bilingue exprimées par d'autres parents, comme à Bayonne, Anglet, Biarritz, Bardos, au RPI de Licq-Laguine, etc. La stratégie de l'OPLB est encore une fois mise en échec et se résume par une seule ouverture annuelle de sections en maternelles depuis ces deux dernières années. La rentrée 2013-14 s'annonce tout aussi désastreuse, avec 1 seule ouverture de section bilingue annoncée, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive.

<sup>18</sup> Enquête Ipsos et campagne du BABasque du Conseil de développement du Pays Basque et de la MOP, avec plusieurs ouvertures de classes bilingues dont les effectifs rejoignent ou dépassent maintenant la moyenne de 51 % des effectifs d'une école en basque, dans nombre d'établissements de Bayonne, Anglet et Biarritz.

Répartition des élèves du 1<sup>er</sup> degré par secteur géographique



Calculs établis selon les chiffres de l'Éducation Nationale

## 2.3 - Carte scolaire de l'enseignement bilingue : le BAB sur la touche

À ce jour, la carte de l'enseignement bilingue reste très incomplète et entretient des disparités linguistiques entre la zone urbaine de l'agglomération de Bayonne, Anglet, Biarritz, Boucau et le reste du Pays Basque. Le développement de l'enseignement public bilingue reste faible dans l'agglomération qui ne compte que 7,88 % bilingues (721 élèves). La représentation des enseignements privés y est encore plus faible avec 4,61 % pour l'ikastola (422 élèves) et 2,51 % (230 élèves) pour l'enseignement catholique bilingue. En sachant que les quatre villes de Bayonne, Anglet, Biarritz et Boucau représentent à elles seules 36 % des élèves du 1<sup>er</sup> degré et 41 % de la population du Pays Basque, l'enjeu linguistique est pourtant évident en terme de "politique linguistique".

Sur le reste du Pays Basque, Labourd hors BAB, Basse-Navarre et Soule, malgré plusieurs territoires encore faiblement couverts par l'enseignement bilingue public (ville de St-Jean-de-Luz, secteurs de St-Palais et Bidache, vallée de Mauléon et Haute-Soule) l'enseignement bilingue public représente plus d'un quart des élèves de ces secteurs.

Un déséquilibre territorial lourd de conséquences entre les quatre villes de l'agglomération et le reste du Pays Basque qui marque un nouvel échec pour l'OPLB.

## Les courbes de croissance par classes à la baisse

L'examen des évolutions d'effectifs d'une classe laisse apparaître une autre problématique, une situation alarmante :

la perte d'élèves bilingues tout au long du cursus, et ceci pour les trois modèles, public et privés d'enseignement.

Malgré les ambitions affichées, l'OPLB n'assure pas le suivi. La perte des effectifs en ligne est manifeste tout au long du premier degré. Ainsi, entre la PS et le CM2, plus d'un tiers des élèves abandonne l'enseignement en basque au cours de la scolarité : - 38,93 % dans l'enseignement public ; - 38,40 % dans le privé catholique ; - 36,1% en ikastola.

La perte est également sensible à l'entrée en 6<sup>e</sup> pour l'enseignement public :

- 53,25 % des élèves bilingues après le CM2.

L'enseignement catholique perd 11,18 % de ses bilingues et l'ikastola près de 14,50 % de ses effectifs à l'entrée en collège<sup>19</sup>.

Au niveau du collège, les effectifs restent stables jusqu'à la 3<sup>e</sup>, avant de chuter à nouveau à l'entrée au lycée : - 79,25 % en public ; - 74,07 % en privé catholique ; - 60 % en ikastola.

La perte de bilingues à l'entrée en 2<sup>e</sup> se comprend notamment par l'orientation d'une partie des élèves vers des enseignements professionnels et technologiques qui n'offrent pas ou peu de sections bilingues.

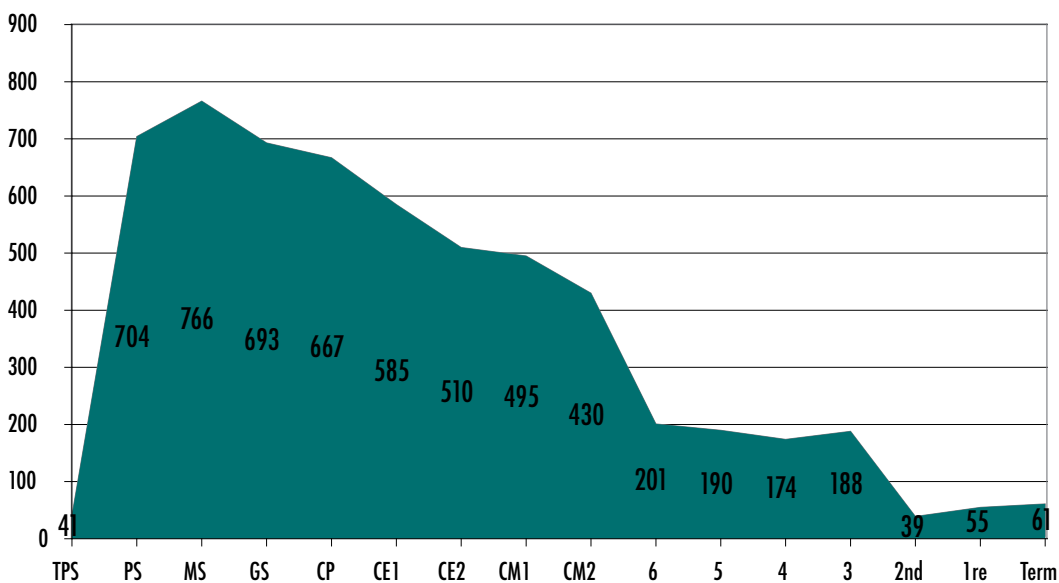
La problématique de continuité du bilingue au collège est surtout flagrante dans la gestion des options, tant au collège qu'aux lycées, options très riches dans l'enseignement public et qui souvent, dessinent l'orientation professionnelle et les études futures des élèves. L'enseignement bilingue public souffre d'une situation qui n'a jamais été abordée par la "programmation" de l'OPLB : les familles sont tiraillées dans leurs choix entre le bilingue et

<sup>19</sup> La perte d'élèves entre le CM2 et le 6<sup>e</sup> s'est également dégradée de façon sensible ces dernières années. Selon le document OPLB "Note technique relative aux taux de continuité CM2 - 6e" élaboré après la rentrée scolaire 2009, la perte "en ligne" à l'entrée au collège était moins importante entre l'année scolaire 2008-2009 et la rentrée 2009 : - 35,5 % dans le public (218 élèves bilingues en 6e contre 338 en CM2), - 0,5 % dans le privé catholique (180 sur 181), - 5,5 % dans le privé ikastola (156 sur 165).

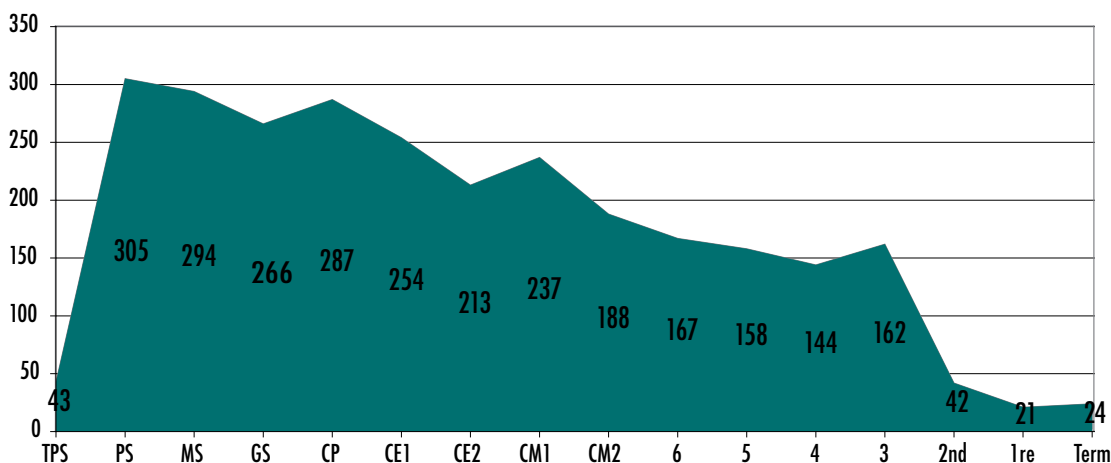
Enseignement public bilingue **Quand l'école délie les langues**

Perte constatée des élèves de la petite section la terminale pour les 3 modèles d'enseignement

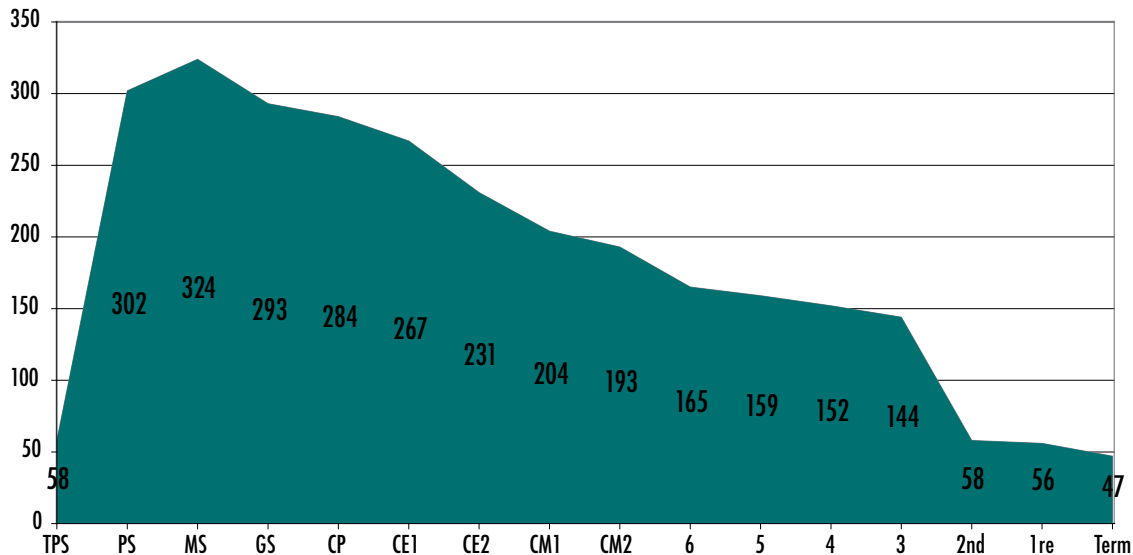
**PUBLIC BILINGUE**



**PRIVÉ CATHOLIQUE BILINGUE**



**PRIVÉ IKASTOLA**



l'option sport-étude rugby, entre le basque et la musique, jusqu'à devoir choisir entre le basque et l'option sport-étude pelote basque. Sans oublier le choix à effectuer entre section bilingue et section internationale ou européenne, ces dernières entraînant le détournement d'élèves bilingues aux résultats satisfaisants, alors qu'il est avéré que le bilinguisme en langue régionale est une porte ouverte sur un multilinguisme qu'il conviendrait de favoriser dans le secondaire.

## 2.4 - Une trop faible production de jeunes locuteurs

Le secondaire semble être un terrain en jachère : pour 18 953 collégiens et lycéens de l'enseignement général du second degré, on ne compte que 4,79 % d'élèves bilingues dans le public, 4,12 % à l'ikastola, 3,78 % dans le privé catholique.

Si l'on considère la population scolaire bilingue du lycée sur les trois enseignements, on ne compte guère que 139 élèves en 2<sup>e</sup>, 132 en 1<sup>re</sup> et 132 en Terminale durant l'année scolaire 2012-2013. Difficile d'imaginer ici une relance de l'euskara parmi la jeunesse. À ce rythme, l'enquête sociolinguistique de 2016 devrait afficher une nouvelle baisse du nombre de locuteurs bascophones parmi les jeunes. En poursuivant la "politique linguistique" actuelle, on ne comptera que 1 300 à 1 400 bascophones issus d'une scolarité complète en langue basque, dans la tranche d'âge des 16-25 ans, en 2016.

## Une rhétorique discriminante et stérile

On connaissait les "bascophones" et les "bilingues réceptifs", mais voici que vient s'y rajouter une nouvelle catégorie, celle des "vrais locuteurs".

Ce concept de "vrais locuteurs" est régulièrement mis en avant par les dirigeants actuels de l'école privée associative et même relayé depuis par quelques élus. Confrontés à la nécessité de convaincre un nombre important de familles de la pertinence de leur modèle pédagogique, ils ont pris l'habitude de se livrer à cette forme de dénigrement. Tout à leur lutte pour la promotion de leur réseau, ils passent sous silence le fait que la complémentarité des filières constitue un atout supplémentaire pour la diffusion et la transmission de l'euskara.

Parler de "vrais locuteurs" revient pour un euskaldun à décerner des brevets de basquitude, parler de "vrais locuteurs" revient à transformer en "faux locuteurs" des enfants dont les familles ont fait des choix éducatifs différents. Les résultats à la fin de la scolarité obligatoire, mesurés lors des épreuves en basque et en français au brevet des collèges ou au baccalauréat, prouvent qu'ils ne méritent d'ailleurs pas ce jugement qui relèverait plus de l'idéologie que de la pédagogie.

L'euskara sera d'autant plus apprécié et donc pratiqué qu'il ne sera pas perçu comme la propriété de certains, mais la richesse de tous.

## 2.5 - Un constat qui rappelle l'Éducation Nationale à ses responsabilités

Outre la politique de suppressions de postes d'enseignants, développée ces dernières années par l'Éducation Nationale, la méthode de l'OPLB fait l'objet de fortes critiques : cet office reconnu par les acteurs privés de la langue basque n'est que peu connu et en tout cas pas reconnu par les acteurs publics de l'enseignement (enseignants, parents d'élèves, principales fédérations de parents d'élèves, syndicats). Ils le perçoivent majoritairement comme une "officine", l'école publique étant en effet régie non par des procédures favorisant une conception privative de la langue, mais par des règles propres au service public où le seul interlocuteur reste l'Éducation Nationale. L'Éducation

Nationale est l'institution dans laquelle les parents citoyens et usagers se reconnaissent, l'institution hiérarchique du corps enseignant, l'institution seule interlocutrice des fédérations de parents d'élèves et des syndicats d'enseignants dans le cadre des concertations et négociations prévues par la loi sur l'ensemble du territoire français.

On notera ici qu'au Pays Basque, et contrairement à d'autres régions concernées par l'enseignement des langues régionales, les dispositifs d'inspection dédiés par l'Éducation Nationale à l'enseignement bilingue restent faibles. En effet, une inspection spécifiquement dédiée à l'enseignement bilingue n'existe pas en Pays Basque, ni dans le premier degré, ni dans le second degré. Dans le premier degré, c'est une inspectrice de circonscription qui est en charge du bilingue. Dans le second degré, il n'y a pas d'Inspecteur Pédagogique Régional (IPR), mais un chargé de mission.

Si l'OPLB semble être un partenaire de l'Éducation Nationale pour gérer le dossier de l'enseignement bilingue, en réalité, cet office a peu d'emprise sur la structure éducative qui reste de la compétence exclusive de l'Éducation Nationale. C'est la double facette de l'OPLB : publiquement responsable devant le monde politique et associatif basques ; mais en réalité structure à mi-chemin entre privé et public, impuissante dans un domaine dont elle n'a jamais acquis la compétence. ■



## Partie 3

Le développement  
d'une politique de privatisation  
de la langue basque

Une gestion des subventions "orientée"

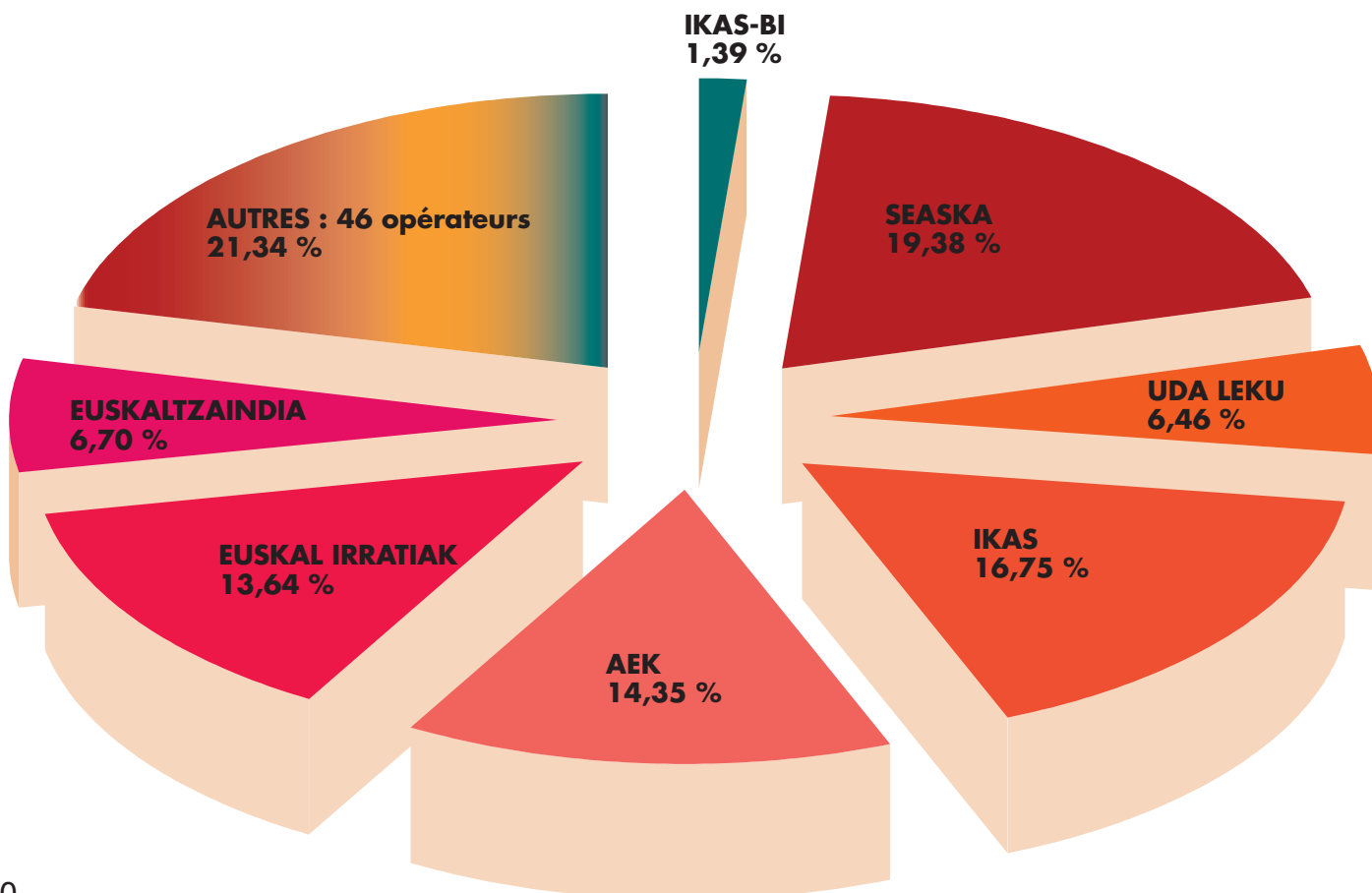
### 3.1 - Un dispositif de subventions centralisé, l'OPLB interlocuteur unique

L'OPLB disposait d'un budget 3 332 400 € en 2012, budget prévu en augmentation en 2013, avec 3 379 900 €. Chaque institution membre de l'office apporte sa contribution au financement. L'État a contribué à hauteur de 760 000 € en 2012 (860 000 € en 2013), la Région Aquitaine 860 000 €, le Département des PA 860 000 €, le Syndicat intercommunal à la culture basque 255 450 €, le Conseil des élus 2 850 €.

Le Gouvernement basque participe également aux recettes de l'OPLB à hauteur de 457 600 €, sans toutefois siéger au Conseil d'administration.

Les subventions aux associations de l'OPLB représentent 62 % des dépenses, soit un total de 2 090 000 € en 2012 (inchangé en 2013). Elles se répartissent en trois masses principales : 1 600 000 € pour les "opérateurs associatifs et privés de l'action linguistique" (principalement la fédération des ikastola Seaska, les cours pour adultes AEK, les radios

Répartition des subventions de l'OPLB en 2012 (comprenant le fond commun avec le Gouvernement basque) : 2 090 000,00 €





basques Euskal Irratiak, le CLSH Uda Leku) ; le centre pédagogique associatif Ikas quant à lui perçoit 350 000 € et l'Académie de langue basque Euskaltzaindia 140 000 €.

### 3.2 - Des procédures d'attributions de subventions complexes et non transparentes

Les subventions sont attribuées par le Conseil d'administration de l'OPLB, mais dépendent aussi d'un "partenariat" entre l'OPLB et le Gouvernement basque pour une part fixée à 1 600 000 € des subventions totales de l'office (2 090 000 €). Le Gouvernement basque, 4<sup>e</sup> des six contributeurs au budget de l'OPLB, participe donc à des procédures de répartition des subventions sur trois quarts des subventions de l'office. Ces 1 600 000 € attribués "aux opérateurs associatifs et privés" sont réparties selon une distinction entre deux types de bénéficiaires de subventions : les "opérateurs majeurs" d'une part et les associations dépendant d'un "appel à projets" (avec une majorité de bénéficiaires réguliers) d'autre part.

À ces catégorisations entre financeurs et financements se rajoute une procédure qui interpelle. En effet, les décisions d'attributions de subventions par l'OPLB – le GIP étant une "personne morale de droit public dotée de l'autonomie administrative et

financière"<sup>20</sup> – relève de modes opératoires éloignés du regard des citoyens, car non-publiques. L'attribution de fonds publics sous forme de subventions importantes mériterait en effet plus de transparence au moment des délibérations votées.

### 3.3 - Un mode inéquitable de répartition de subventions

Les critères de subventions évoqués par l'OPLB entraînent des choix discriminant entre associations<sup>21</sup>. En 2012, sur le montant global des subventions de 2 090 000 € (incluant donc les 1,6 M€ instruits dans le cadre du partenariat avec le Gouvernement basque), 6 associations se partagent plus de trois quart des subventions soit 77,28 % :

- Seaska (405 000 €),
- Ikas (350 000 €),
- AEK (300 000 €),
- Euskal Irratiak (285 000 €),
- Euskaltzaindia (140 000 €),
- Uda Leku (135 000 €).

Les 22,72 % restant, 475 000 €, se répartissent entre 47 associations, notamment dans le cadre d'appels à projets uniques ou multiples pour chaque association.

Pour ces 47 associations, l'examen de leur objet associatif laisse apparaître là aussi des disparités de traitement entre associations à but linguistique proprement dit, associations culturelles, voire à objet commercial ou même agricole. Des associations culturelles dont la langue

<sup>20</sup> Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Chapitre II : Dispositions relatives au statut des Groupements d'intérêt public.

<sup>21</sup> Convention de partenariat OPLB - Gouvernement basque et règlement à l'appel à projets pour l'année 2012.

## Enseignement public bilingue **Quand l'école délie les langues**

ASSOCIATIONS	OBJETS ASSOCIATIFS	PROJETS ASSOCIATIFS	SUBVENTIONS 2012
Seaska - ikastola	Enseignement - gestionnaire d'enseignement privé	Développement de la transmission de la langue basque	405 000,00 €
Ikas	Enseignement - centre de doc., éditions	Fonctionnement et édition	349 293,00 €
AEK	Enseignement - cours adultes	Développement de la transmission de la langue basque	300 000,00 €
Euskal Irratiak - radios basques	Presse - radiophonie	Développement de l'usage de la langue basque	285 000,00 €
Euskalzaindia - Académie langue basque	Culture - linguistique	Fonctionnement	140 000,00 €
Udaleku	Loisirs - enfants	Développement de l'usage de la langue basque	135 000,00 €
Aldudarrak Bideo SCIC	Presse - Internet	Kanaldude	70 000,00 €
TVPI	Presse - télévision	TVPI, aux côtés de l'euskara 2012	45 000,00 €
Herria	Presse - hebdomadaire	Publication hebdomadaire Herria	42 500,00 €
Betsularien Lagunak	Culture - versification	Développement de l'usage de la langue basque	42 000,00 €
Errobi Promotions	Presse - radio sur Internet	La 1 <sup>re</sup> radio interactive et intuitive sur Internet	30 000,00 €
Ikas-Bi	Enseignement public - dévelop. classes bilingues	Dévelop. de la transmission de la langue basque	29 000,00 €
Euskal Komunikabideak - Berria	Presse - quotidien	Hitza cahier hebdo P.Basque Nord	25 000,00 €
Iparla Baigura Komunikazioa Kazeta.info (LJPB)	Presse - Internet	Kazeta.info, le quotidien électronique	25 000,00 €
Euskal Haziak	Enseignement privé	Développement de la transmission de la langue basque	20 000,00 €
Biga Bai	Enseignement public - animations	Dévelop. de la transmission de la langue basque	14 000,00 €
Elkar - édition (6 projets)	Edition	Editions de 4 livres en basque commercialisation - animations péd.	10 447,00 €
Editions La Semaine	Presse - hebdomadaire	Appel à projets action linguistique	10 000,00 €
ZTK - édition (3 projets) (Pascal Indo)	Culture - promotion musique	Edition livres "Begi Blue" - "Himalayajavakaputazidiburrina" - site Tipirena.net	8 600,00 €
Oreka	Culture - cirque	Cirque en langue basque	7 000,00 €
Iparrala	Culture - musique	Différents cours de musique en basque	7 000,00 €
Jardin botanique littoral P.-Jovet	Environnement - botanique	Le jardin botanique structure bilingue de promotion de la langue basque à tous publics	6 000,00 €
Les Amis du château d'Abbadia	Culture - patrimoine	Projet Euskaraz euskaraz, jalgi hadi plazara	6 000,00 €
Christian Velez - édition (2 projets)	Edition - particulier	Livre "Deklinabide berria" - commercialisation	5 800,00 €
Azibegia	Presse - promotion	Contribution à l'offre des médias bascophones	5 000,00 €
Maite Dugulako	Enseignement - cours adultes	Projet Commencer à vivre en langue basque	4 000,00 €
UEU - Université d'été	Culture - conférences	Plan d'activités 2012	4 000,00 €
Elirale	Culture - danse	Ateliers de danse et d'expression à Ascain	4 000,00 €
Ecole de musique de Soule	Culture - musique	Ecole de musique de Soule	3 500,00 €
Ecole de musique Soinubila	Culture - musique	Maintien du bilinguisme au sein de l'association. Création de classes en basque	3 500,00 €
Euskal Herria Zuzenean	Culture - festival musique	Actions en faveur de la langue basque	3 500,00 €
Musikaz Blai	Culture - danse	Enseignement de la musique en langue basque	3 000,00 €
Lurrarna - EHLG salon de l'agriculture	Agriculture - salon	Intégration de l'euskara au salon	3 500,00 €
Euskal Herriko Laborantza Ganbara EHLG	Agriculture - professionnel	Développement de l'usage de l'euskara dans le fonctionnement et les actions de EHLG	3 500,00 €
As. des producteurs fermiers du Pays Basque	Agriculture - promotion	Création d'un site Internet bilingue Création d'une vidéo en basque	3 000,00 €
Euskal Sport	Sport - site Internet	Intrégration de rubriques et de contenus en basque sur sportsdupaysbasque.com	2 500,00 €
Kalea	Culture	Projet Topo	2 500,00 €
Spacejunk Art Center	Culture - art plastique	Traduire et développer tous nos outils de travail en euskara	2 500,00 €
Izabal Aktiboa	Culture - art plastique	Découverte de l'art et de la création artistique	2 500,00 €
Har'Eman - art (2 projets)	Culture - spectacles	Un atelier d'arts plastique en euskara Olentzero avec les enfants en 2012	2 175,00 €
Buru Beltza	Agriculture - promotion	Promotion de la brebis Manex Tête Noire et des systèmes transhumants	2 000,00 €
Biharko Lurraren Elkartea	Agriculture - promotion	Développer une agriculture biologique et durable en absque	2 000,00 €
Traboules - théâtre	Culture - théâtre	Valorisation de l'usage de l'euskara	2 000,00 €
Iparraldeko Dantzarien Biltzarra	Culture - danse	Accent sur le basque 2012	2 000,00 €
Yoga Zu - site Internet yoga	Yoga	Revue digitale sur le Yoga en langue basque	2 000,00 €
Hatsa	Edition	Edition de l'ouvrage "Hatsaren poesia 2012"	1 948,00 €
Luma - crèche (2 projets)	Crèche	Atelier autour d'un livre CD - Psychomotricité	1 600,00 €
Ohakoa	Crèche	Spectacle, lecture, chants en basque	1 500,00 €
Angeluko ikasleak	Enseignement - cours adultes	Apprentissage des adultes	1 500,00 €
Euskal Gazteria MRJC	Jeunesse - mouvement catholique rural	Projet Eleketan	1 000,00 €
Herri Soinu	Culture - musique	Projet Semer les graines, demain la moisson	500,00 €
Surfrider Foundation Europe	Environnement - écologie	Conférence anniversaire 10 ans du Prestige	500,00 €
Ikastola de St-Etienne-de-Baigorry	Enseignement (hors appel à projets écoles)	Projet Euskaraz mintza, euskaraz bizi	430,00 €

**TOTAL**

**2 089 293,00 €**

basque n'est pas l'objet principal bénéficiaire de subventions dans le cadre d'activités relevant des attributions de l'Institut culturel basque (ICB) ou du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques qui opèrent également dans le domaine de la langue basque associée à la culture. De même, des subventions accordées à plusieurs structures professionnelles pour leur promotion, notamment de productions agricoles, devraient pouvoir relever du cadre de structures et institutions existantes pour un soutien au développement économique, notamment rester dans le domaine des aides du Conseil Régional d'Aquitaine (dont on sait qu'il œuvre également pour le soutien à la langue basque).

### **3.4 - Une gestion privatisée de fonds publics source de collusion entre "opérateur majeur" et "opérateur unique"**

On note que la qualification "d'opérateurs majeurs" dont "l'activité croise pleinement les objectifs du projet de politique linguistique" définis par l'OPLB ne relève d'aucun appel d'offres sur les activités marchandes, comme par exemple pour la production de manuels scolaires. Le conventionnement pour le financement du centre pédagogique Ikas comporte en effet un volet édition avec le financement de

programmes éditoriaux par l'OPLB. Une bonne gestion des fonds publics et une limitation des coûts nécessiteraient ici une mise en concurrence d'autres structures existant dans le domaine de l'édition, plus particulièrement dans celui de l'édition de manuels scolaires en langue basque.

Outre une problématique de bonne gestion des fonds publics posée par l'absence de mise en concurrence, l'OPLB limite ainsi le champ d'un développement professionnel autour de la langue basque en excluant d'autres opérateurs existants ou potentiels.

Cette confusion entre "opérateur majeur" et "opérateur unique" se pose également dans le domaine de la formation en basque pour les adultes, AEK devenant, de fait, le seul prestataire sur un marché de la formation développé sous l'impulsion de l'OPLB en direction des collectivités territoriales et des crèches publiques et privées. ■



## Partie 4

Des préconisations pour donner  
toute sa place à l'action publique

## 4.1 - En direction de l'Éducation Nationale

### Préconisations pour un enseignement public bilingue de qualité

**1** - Renforcement du dispositif de la "dotation spécifique" de postes d'enseignants pour les établissements bilingues, et abandon du principe de "moyens constants".

**2** - Révision des taux d'encadrement et annulation de la circulaire académique de 2008 abaissant les taux d'encadrement et provoquant une augmentation des effectifs par classe dans l'enseignement public. Retour aux préconisations de l'OPLB qui défendait en 2007 "des conditions de fonctionnement permettant un travail de qualité" et des taux d'encadrement compatibles avec les enjeux pédagogiques et la transmission de la langue (18 élèves en élémentaire et 20 en maternelle).

**3** - Amélioration de la formation initiale et continue des enseignants. Formation de l'ensemble des élèves professeurs des écoles, professeurs et directeurs d'établissements des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés à l'intérêt de la pédagogie bilingue et aux enseignements en langue basque.

**4** - Renforcement de la brigade d'enseignants titulaires remplaçants (BTR) en langue basque, afin d'assurer la continuité des enseignements.

**5** - Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'enseignement en basque dans

les zones urbaines, mise en place de procédures adaptées, souples, et de moyens supplémentaires pour faciliter le développement des classes bilingues en immersion dans les écoles maternelles publiques. Ceci grâce à une offre élargie pour les écoles maternelles à trois modèles : unilingue en français et bilingue à parité horaire et en immersion.

**6** - Mise en place d'une procédure de concertation sur les projets d'ouvertures et de fermetures de postes de français et de basque, avec les acteurs représentatifs de l'enseignant, des associations de parents d'élèves.

**7** - Mise en place d'évaluation en basque et en français de l'enseignement bilingue, avec diffusion des évaluations aux partenaires éducatifs.

**8** - Mise en place d'une convention entre l'Éducation Nationale et Ikas-bi pour la sensibilisation et le développement de l'enseignement public bilingue.

### Préconisations générales

**9** - Création d'une Inspection en charge de l'enseignement bilingue français basque au sein de l'Éducation Nationale, avec un corps d'inspecteurs dédié : nomination d'un Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) en charge du basque pour la maternelle et l'élémentaire et d'un Inspecteur Pédagogique Régional (IPR) de la langue basque pour les collèges et lycées, comme c'est déjà le cas pour le breton.

**10** - Intégration de la langue basque dans la liste des langues du Diplôme de compétence en langue (DCL), selon les

critères du cadre européen commun de référence pour les langues, à destination de l'évaluation du niveau de langue pour les enseignants bascophones des DNL (discipline non linguistique) du second degré.

## 4.2 - En direction de l'Office public de la langue basque

### Préconisations pour un enseignement public bilingue de qualité

**1** - Établissement de règles équitables d'accompagnement des acteurs de l'enseignement et de la langue basque. Plafonnement des subventions accordées par l'OPLB à 150 000 € par association, sur décision répondant aux principes de transparence, de publicité et d'équité dans la répartition des subventions. Prise en compte de l'objet principal de l'association, de son activité réelle, de son bilan d'actions dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle prenant en compte la pérennité de la structure.

**2** - Répartition équitable des financements aux projets linguistiques présentés par les écoles, au prorata du nombre d'établissements scolaires selon la répartition suivante : 118 établissements scolaires publics bilingues (101 écoles, 14 collèges et 3 lycées) ; 45 établissements de l'enseignement privé catholique bilingue (32 écoles, 10 collèges, 3 lycées) ; 26 ikastola (22 écoles, 3 collèges, 1 lycée).

### Préconisations générales

**3** - Dessaisissement de l'Office public de la langue basque pour l'ensemble du dossier "Enseignement public", tant sur les "volets quantitatifs" que "qualitatifs", au profit de l'Éducation Nationale.

**4** - Distinction entre le volet "subventions" et le budget fonctionnement de l'OPLB concernant ses objectifs propres de politiques linguistiques. Ceci dans le but de respecter les règles du droit commun pour des activités professionnelles liées à la langue basque, par le lancement de procédures d'appels d'offres, notamment dans les domaines de l'édition, en particulier de manuels scolaires, et de la formation en langue basque aux adultes.

**5** - Coordination entre les financeurs, OPLB, Institut culturel basque, Conseil Général, Conseil Régional, pour un recentrage des aides en direction des associations dont l'objet est en lien avec l'enseignement et la transmission de la langue basque, aux médias en langue basque, aux maisons d'édition promouvant l'euskara, aux associations à objet linguistique.

**6** - Pour plus de cohérence dans la gestion des fonds publics, nécessité d'appliquer le principe adopté par l'OPLB dans son Cadre opérationnel 2011-2016 (octobre 2010, pages 19 et 26) : "Mobiliser au préalable les financements potentiels de droit commun", ceci notamment dans le cadre de la culture et l'agriculture, en respectant le principe de "subsidiarité". ■





# Conclusion

## Enseignement public bilingue et euskara : les grands perdants

Les chiffres et les graphiques ont un point commun avec les faits : ils sont têtus !

L'analyse de l'évolution linguistique du territoire Pays Basque est alarmante pour ce qui concerne le devenir de l'euskara. La transmission familiale n'est plus assurée et le relais qu'était supposé jouer l'école est en panne.

En cause, la politique linguistique menée par l'OPLB depuis 2005 qui a échoué dans la mise en œuvre quantitative et qualitative du volet "Enseignement" dont il n'a jamais eu, en fait la compétence pour ce qui concerne l'enseignement public qui scolarise près de 7 enfants sur 10 en Pays Basque.

Il faut dire, à sa décharge, que l'Éducation Nationale depuis 2007 l'a contraint à des reculades répétées sur le terrain de l'enseignement public bilingue. Elles ont fini par faire perdre à l'OPLB tout crédit auprès des principaux acteurs que sont le corps enseignant et syndical, les parents d'élèves et les associations représentatives qu'il n'a eu de cesse de stigmatiser pour justifier l'échec de sa politique.

À nos yeux, il ne servirait plus que de cloison étanche, mais fort généreuse, aux

revendications nationalistes. La paix sociale a un prix même si, dans ce jeu de rôle, on nous dit que la revendication territoriale institutionnelle n'est pas à vendre...

L'heure des choix stratégiques a maintenant sonné pour l'OPLB :

- ou il continue de sécuriser prioritairement des filières privées,
- ou il prend enfin la mesure des problèmes non résolus concernant l'usage et la transmission de la langue et met l'enseignement bilingue du service public d'éducation au centre de son action.

Mais il n'en a ni la compétence, ni la gestion des moyens !

## Le temps de la reconquête

Sur ce territoire, partie de France pyrénéenne et d'Aquitaine, turbulente moitié des Pyrénées-Atlantiques, Nord du Pays Basque dont les contours se définissent différemment selon que l'on se place du point de vue administratif, culturel, linguistique, affectif...

Sur ce territoire-là, l'enseignement en langue basque dans l'école publique, celle qui est ouverte à toutes et tous, prend tout son sens et toute sa place !

Il contribue de manière incontournable à la

construction harmonieuse – porteuse de sens, tisseuse de liens – de notre société, dans le respect de ses identités et de ses cultures plurielles, et dans l'ouverture d'esprit à l'égard de tous ces "territoires humains" à l'articulation desquels nous vivons.

L'enseignement bilingue se veut un outil supplémentaire, dans l'école, au service d'une meilleure construction de l'avenir individuel et collectif des personnes, au service du vivre-ensemble car là est la finalité ; la pluralité des langues et leur interaction font partie des moyens.

L'enseignement bilingue répond aussi à :

– Un enjeu socio-éducatif majeur à travers les apprentissages bilingues précoces source d'éveil aux contenus et aux langues, sans que cela n'entraîne de coût supplémentaire significatif pour l'Éducation Nationale ; les enseignants, intervenants en langues régionales ont les mêmes traitements que leurs collègues enseignants en français.

– Un enjeu d'ordre économique indéniable pour ces langues transfrontalières qui trouvent résonance en matière d'emploi dans des pays voisins. C'est le cas de la langue basque.

Ces écoles de la réussite sont au confluent de territoires riches de leurs langues et de leurs cultures et d'une école publique qui a su stimuler la curiosité et la créativité des élèves en s'appuyant sur un enseignement bilingue précoce.

Elles préfigurent les changements qui devront s'imposer au système scolaire français pour aller vers la construction de citoyens éclairés et créatifs, confiants dans leur avenir et dans celui de leur pays, plurilingue et multiculturel.

"La réussite scolaire pour tous, les élèves au cœur de la refondation, un système éducatif juste et efficace, des personnels formés et reconnus". Comment ne pas adhérer à cette démarche qui pose en acte fondateur ce vivre-ensemble comme ciment de nouvelles solidarités et replace le service public d'éducation au centre d'un projet citoyen. ■

30 ans après la création  
de la 1<sup>re</sup> section bilingue de l'Histoire  
de l'Éducation Nationale à Sare (Pays Basque),  
il est plus que temps de donner les droits - les moyens  
à ces écoles de la réussite,  
ces écoles qui délient les langues.



# Annexes

Annexe 1 : Circulaire Inspecteur Gauchon - 1997

Annexe 2 : Circulaire Inspection Académique - Mars 2008

Annexe 3 : OPLB - Structuration qualitative de l'enseignement  
du basque et en basque - Janvier 2008

Annexe 4 : Exemples de complexité de l'organisation interne des écoles  
pour la rentrée 2013-2014

Annexe 5 : Pétition école élémentaire Anglet Justin-Larrebat - 2011

Daniel GAUCHON  
Inspecteur de l'Education Nationale

### CINQ RAISONS POUR S'OPPOSER AU DEVELOPPEMENT DU BILINGUISME EN LANGUE REGIONALE A L'ECOLE PUBLIQUE.

Les langues régionales ont sans doute leur place à l'école comme l'enseignement de n'importe quelle langue ou discipline, mais le **bilinguisme en langue régionale** est incompatible avec les principes et le fonctionnement de l'Ecole Publique.

1. Il privilégie la culture et la langue d'une "communauté" alors que le rôle de l'école publique est de privilégier la culture et la langue françaises dans un objectif de cohésion sociale (cf. Programmes de l'Ecole élémentaire 1995).

2. Il n'offre aucune garantie de cohérence dans les apprentissages scolaires, à plus forte raison lorsque Français et langue régionale sont enseignés par deux personnes distinctes. ( on notera que c'est d'ailleurs cet argument de cohérence qui est - à juste titre - invoqué pour demander aux maîtres d'assurer eux-mêmes l'enseignement des langues étrangères ! )

3. Il n'est pas fonctionnel car la plupart des enfants qui "subissent" ce bilinguisme ne vivent pas dans un milieu bilingue, seul argument qui pourrait justifier sa présence à l'Ecole Publique. La volonté éventuelle de recréer un bilinguisme là où il n'existe pratiquement plus ne devrait trouver place que dans un cadre extra-scolaire, peut-être à l'occasion de projets d'aménagement du temps scolaire...

4. Il est extrêmement coûteux en moyens, ce qui pose deux problèmes :  
- celui de la priorité en période de rigueur budgétaire ;  
- celui de l'inéquité au détriment de ceux qui ne peuvent bénéficier eux aussi de tels moyens supplémentaires pour d'autres activités telles que l'informatique ou la musique par exemple.

5. Il s'inscrit dans une politique incohérente dans la mesure où l'Etat finance désormais les écoles privées en langue régionale contre lesquelles ce bilinguisme était censé servir de parade.

Ref. : BILING2.DOC 24/04/97



## CABINET

Dossier suivi par :  
 Marie-Pierre ENFEDAQUE  
 Directrice de Cabinet  
 Téléphone  
 05 59 82 22 28  
 Fax  
 05 59 27 25 80  
 M@i :  
 marie-pierre.enfedaque  
 @ac-bordeaux.fr  
 2 place d'Espagne  
 64 038 Pau Cedex

Pau, le 27 mars 2008

L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services  
 Départementaux de l'Éducation Nationale des  
 Pyrénées-Atlantiques

à

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs  
 des écoles bilingues  
 S/C de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les  
 Inspecteurs de l'Éducation Nationale.

OBJET : Préparation de la rentrée scolaire 2008 des écoles bilingues

En vue de la rentrée scolaire 2008, et préalablement au CTPD qui se tiendra le 2 avril 2008, je souhaiterais par la présente vous apporter des informations complémentaires sur la méthode d'analyse utilisée en matière de répartition des emplois d'enseignants au sein des écoles du département qui proposent un enseignement bilingue à parité horaire.

Conformément aux dispositions approuvées lors du conseil d'administration de l'office public de la langue basque le 30 janvier dernier, de nouvelles modalités seront en effet appliquées.

Le mode de calcul pour déterminer le nombre de postes théoriques nécessaires à l'encadrement des élèves dans les écoles bilingues distingue d'une part l'effectif « bilingue » et d'autre part l'effectif « unilingue ».

Des seuils différents sont appliqués pour les élèves bilingues et les élèves unilingues.

**-1- Enseignement bilingue :**

Pour une école donnée l'effectif bilingue est réparti en groupes sur la base d'un seuil d'encadrement de 22 élèves par groupe en école élémentaire et primaire et de 25 élèves par groupe en école maternelle.

Ces seuils s'entendent comme une moyenne entre les différents groupes bilingues d'une même école.

Compte tenu de la parité horaire des enseignements, le principe retenu est que chaque groupe bilingue est pris en charge par deux enseignants intervenant chacun à mi-temps pour le groupe, l'un pour l'enseignement en français et l'autre pour l'enseignement en basque.

Pour chaque groupe il y a une attribution de 0,5 poste pour l'enseignement en français et 0,5 poste pour l'enseignement en basque, soit un poste entier pour chaque groupe.

Le nombre de postes en équivalent temps plein, prenant en charge les groupes d'élèves bilingues d'une école, est donc égal au nombre de ces groupes.

**-2- Enseignement unilingue :**

Pour une école donnée l'effectif unilingue est réparti en groupes sur la base d'un seuil d'encadrement de 25 élèves par groupe en école élémentaire et primaire et de 30 élèves par groupe en école maternelle.

Ces seuils s'entendent comme une moyenne entre les différents groupes unilingues d'une même école.

Chaque groupe est pris en charge par un enseignant.

Cependant un minimum de 12 élèves unilingues est requis dans une école, pour qu'un poste soit attribué. Dans le cas contraire, les élèves unilingues sont regroupés avec les élèves bilingues pour l'enseignement en français, lorsque l'effectif global le permet.

Pour les écoles primaires, ces calculs s'entendent pour la totalité des élèves, qu'ils relèvent de l'enseignement pré-élémentaire ou élémentaire.

Je vous invite à prendre l'attache de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de votre circonscription pour toute demande d'information complémentaire qui vous serait utile.

  
 Philippe CARRIERE



Office public de  
la langue basque

## **LA STRUCTURATION QUALITATIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU BASQUE ET EN BASQUE**

### **Volet 2 de la programmation pluriannuelle**

#### **Orientations et mise en oeuvre**

*(Adopté par le Conseil d'Administration de l'OPLB en janvier 2008)*

Des seuils différents sont appliqués pour les élèves bilingues et les élèves unilingues.

↳ 1/ Enseignement bilingue :

Pour une école donnée l'effectif bilingue est réparti en groupes sur la base d'un seuil d'encadrement de 22 élèves par groupe en école élémentaire et primaire et de 25 élèves par groupe en école maternelle.

Ces seuils s'entendent comme une moyenne entre les différents groupes bilingues d'une même école.

↳ 2/ Enseignement unilingue :

Pour une école donnée l'effectif unilingue est réparti en groupes sur la base d'un seuil d'encadrement de 25 élèves par groupe en école élémentaire et primaire et de 30 élèves par groupe en école maternelle.

Ces seuils s'entendent comme une moyenne entre les différents groupes unilingues d'une même école.

Exemples de complexité dans l'organisation pédagogique  
d'une école primaire dans le secteur de Saint-Jean-de-Luz et Biarritz,  
et effets de l'orientation qualitative de l'OPLB de la circulaire  
de mars 2008

2013/2014

TPS4(3b+1u) PS32 (30b+2u) MS 22(20b+2u) GS30(20b+10u)  
CP : 34(26b+8u) CE1 : 28 (24b +4u) CE2 : 33 (27b + 6u) CM1 : 32 (18b+14u) CM2 : 44 (32b+12u)=260(200b+58u)

LUNDI ET JEUDI matin

MARDI ET VENDREDI matin

Classe 1	Maths +2PSu+3TPSb+16PSb +2MSu +1TPSu 23	Français 15PSb+2PSu+2MSu+= +1TPSu 20
Classe 2	Maths 14PSb +5MSb + 5GSb 24	Maths 16PSb+3TPSb+ 19
Classe 3	Français 9GSu+15MSb 24	Français Maths 10GSb +9GSu5MSb 24
Classe 4	Maths 15GSb +10CP 25	Maths 15MSb + 15
Classe 5	Français Maths 16CPb+8CPbu 24	Maths Français +8CPu+ 10GSb 18
Classe 6	<del>17-9,5</del>	Maths 6CE1b+ 16CP 22
Classe 7	Français 19CE1b+4CE1u 23	maths Français +4CE1u+ 5CE1b + 10CP 19
Classe 8	Maths 20CE2b +5CE1b 25	Maths 7CE2b+13CE1b 20
Classe 9bis	Français 9CM1b+7CE2b+6CE2u 22	Maths Français 6CE2u+11CM2 +9,5 17
Classe 9		Français 20CE2b 20
Classe 10	Maths 25CM2 25	Maths 7CM2b+18CM1b 25
Classe 11	Français 9CM1b+14CM1u 23	Français Maths 6CM2b+14CM1u 20
Classe 12	Maths français 12CM2u + 7CM2b 19	Français 12CM2u+8CM2b 20

CL1	CL2	CL3	CL4	EUS 1	EUS2
1 tps u 2 ps u 6 ms u 2 gs u 10+1	Ce2 bi 9 Cm1 bi 4 Cm2 bi 9 22	Cp u 7 Ce1 u 8 Ce2 u 4 19 + EVS	Ce2 u 3 Cm1 u 9 Cm2 u 10 22	Gs 8 Cp 6 Ce1 4 18	1 tps 5 ps 17 ms 23
1 tps u 1 tps bi 2 ps u 5 ps bi 6 ms u 8 ms bi 2 gs u 23+2	Ms bi 9 Gs bi 8 Cp bi 6 21	Cp u 7 Ce1 bi 4 Ce1 u 8 Ce2 u 4 23 + EVS	Ce2 u 3 Cm1 u 9 Cm2 u 10 22	Ce2 9 Cm1 4 Cm2 9 22	

Simulés de répartition école  
rentrée 2013- 2014

en perdant qu'½ poste

CL1	CL2	CL3	CL4	EUS 1	EUS2
Tps u 1 Ps u 2 Ms u 6 Ms bi 17 25+1	2 gs u 8 gs bi 7 cp u 17	7 ce2 u 8 ce1 u 15 + EVS	Cm2 u 10 Cm1 u 9 19	6 cp 4 ce1 9 ce2 19	Cm1 4 Cm2 9 Ps 5 Tps 1 18+1
1 tps bi 5 ps bi 2 ps u 6 ms u 2 gs u 7 cp u 22+1	6 cp bi 4 ce1 bi 8 ce1 u 18	7 ce2 u 9 cm1 u 9 ce2 bi 25 + EVS	Cm2 bi 9 Cm2 u 10 Cm1 bi 4 23		Ms 17 Gs 8 25

CL1	CL2	CL3	CL4	EUS 1	EUS 2
1 tps u 2 ps u 17 ms bi 6 ms u 25 + 1	1 tps bi 5 ps bi Gs u 2 Cp u 7 14+1	Ce1 u 8 Ce2 u 3 Cm 1 u 9 20 + EVS	Cm2 u 8 Ce2 u 6 14	Ce2 9 Cm1 4 Cm 2 9 22	Cp 6 Gs 8 Ce1 4 18
1 tps u 2 ps u 6 ms u 8 gs bi 6 cp bi 22 + 1	Gs u 2 Cp u 7 Ce1 bi 4 Ce1 u 8 21	Ce 2 u 3 Ce2 bi 9 Cm1 u 9 21 + EVS	Ce2 u 4 Cm1 bi 4 Cm2 bi 9 Cm2 u 10 27		Tps 1 Ps 5 Ms 17 23



Exemple de tract d'enseignants contre un projet d'ouverture de section bilingue à Anglet (21 demandes de familles en février-mars 2011) dénonçant "la réduction des moyens avec l'enseignement public bilingue"

## **ECOLE BILINGUE : on ne vous dit pas tout !**

Madame, Monsieur,

Vous avez fait récemment l'objet d'une enquête concernant l'éventuelle ouverture d'une section bilingue (Français/Basque) à l'école maternelle Justin Larrebat. Cette enquête avait été précédée d'une réunion d'information préparatoire à Baroja à laquelle 3 ou 4 familles assistèrent. Cette très faible participation nous interpelle sur les besoins réels et la motivation des parents pour le développement de cette filière à Anglet.

Il existe déjà 3 groupes scolaires bilingues sur la commune d'Anglet : Edouard Herriot, Jean Jaurès et Evariste Galois. Il nous semble que l'ouverture d'un 4<sup>ème</sup> pôle est pour le moins précipitée et d'un intérêt pédagogique douteux puisqu'elle va éparpiller les moyens. Moyens budgétaires qui, dans le contexte actuel de fermetures de postes massifs, se réduisent de plus en plus.

23 familles de l'école Justin Larrebat, ont répondu favorablement à l'enquête effectuée par l'Office Public de la Langue Basque. Il semble donc que le groupe scolaire Justin Larrebat soit « le favori » pour l'ouverture de ce 4<sup>ème</sup> pôle bilingue. Il est à noter que ni les enseignants ni les parents de l'école élémentaire n'ont été consultés alors qu'ils seront directement concernés d'ici 2 ou 3 ans.

Les enseignants de l'école élémentaire envisagent cette éventualité avec inquiétude. Ajouté à la fermeture de la 9<sup>ème</sup> classe, ce sont les conditions d'enseignement qui vont sérieusement se dégrader avec :

- la multiplication des classes à double niveau (voire 3 ou 4 niveaux pour les élèves bascophones !).
- La surcharge des classes à certains moments de la journée, jusqu'à plus de 30 élèves !
- Des emplois du temps très difficiles à mettre en place. A l'école d'Ahetze, cette année, un enseignant voit défiler dans sa classe plus de 50 élèves de classes différentes. Il est même obligé à un moment de la journée de faire math à un groupe de CE1 et français à un groupe de CM2 en même temps !

Evidemment, ce sont les élèves les plus fragiles qui en subiront les conséquences. Nous vous demandons donc de bien réfléchir à la décision que vous avez prise. Il ne s'agit pas, comme on pourrait le penser, d'un apprentissage ou d'un éveil à la langue basque mais bien d'un enseignement bilingue à part entière : 12 heures d'enseignement en Français et 12 heures d'enseignement en Basque, les disciplines étant partagées de manières égales. Par exemple, l'enseignement des mathématiques se ferait presque entièrement en langue basque.

Si la lecture de ce document vous questionne, vous pouvez demander à rencontrer un enseignant de l'école élémentaire qui pourra répondre à toutes vos questions. Si votre opinion a changé, n'hésitez pas à téléphoner à la mairie d'Anglet au numéro suivant (affaires scolaires) : 05 59 58 35 63



# LE RÉCHAUFFEMENT LINGUISTIQUE





ikas-bi

B.P. 221 - 64 502 St. Donibane Lohitzune/St Jean-de-Luz  
Tel. : **+33 (0)559 26 60 60** - Fax : **+33 (0)559 48 01 50**  
e-mail : **ikas-bi@flarep.com** - web : **http://www.flarep.com**

Association Loi 1901 - Habilitée par l'Inspection Académique